

DEVELOPPEMENT SOCIAL DU QUARTIER
DE LA GOUTTE D'OR (PARIS 18ème)

BILAN ET PERSPECTIVES

1984-1990

• JEUNESSE •• SANTE •• LOGEMENT •

COMPTE-RENDU
DES JOURNEES D'ETUDE
(18 et 21 Mai 1990)

ORGANISEES PAR LES ASSOCIATIONS
MEMBRES DE LA COMMISSION PLENIERE DSQ GOUTTE D'OR

- | | |
|---|-----------------------------|
| • Accueil-Goutte d'Or (Sec. Catholique) | • ASFI |
| • Accueil & Promotion | • ASSFAM |
| • ADCLJC (Club de Prévention) | • ATMF (Centre Doc) |
| • ADOS | • EGO (Espoir Goutte d'Or) |
| • AIDDA | • Enfants de la Goutte d'Or |
| • APSGO | • Habiter au Quotidien |
| • Arbre Bleu | • Paris-Goutte d'Or |

Salle St Bruno - Paris 18ème

GV

TABLE DES MATIERES

• En guise d'introduction	2
• Liste des personnes et des organismes représentés	3
• 1ère Partie : JEUNESSE	4
• 2ème Partie : SANTE	14
• 3ème Partie : LOGEMENT	21
• 4ème Partie : DEBAT GENERAL	31

••••

EN GUISE D'INTRODUCTION...

1984 : inscription de la GOUTTE D'OR dans la liste de la Commission Nationale pour le Développement Social des Quartiers (DSQ) et démarrage de l'Opération de rénovation du secteur Sud de la Goutte d'Or...

1990 : le contrat qui s'expire est renouvelé entre l'Etat et la Ville de Paris pour une nouvelle période...

Entre temps...

... d'autres projets d'aménagement ont vu le jour dans le quartier (aménagement du square "Passage Léon", Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - OPAH qui concerne un secteur beaucoup plus étendu que celui concerné par la Rénovation,...),

... les associations locales ont monté différentes actions et sont intervenues pour faire entendre leur voix auprès des différents responsables concernés sur les problèmes d'aménagement du quartier mais aussi sur d'autres questions concernant le développement social,

... des débuts de réponses à ces différentes questions ont été proposés par les élus (locaux associatifs, Centre d'Animation Jeunesse, projet de Mission Locale, subventions accordées aux associations, etc...),

... et d'autres problèmes importants sont restés en suspens.

Voilà pourquoi, arrivées à ce tournant de l'Opération, les Associations ont souhaité organiser ces journées d'étude pour faire le bilan des 6 années passées et définir des perspectives.

Comme c'est la "règle du jeu", c'est surtout aux déficits, aux questions non-résolues que les associations sont le plus attentives. C'est leur rôle: être un peu le "poil à gratter" des élus et des services qui interviennent dans le quartier. A quoi servirait une concertation où les élus auraient face à eux des "bénévoles"? C'est donc le résultat de la réflexion des Associations que l'on trouvera ici dans les différentes synthèses rapportées (compte-rendu de la journée du vendredi 18 mai).

Ces synthèses ont ensuite été présentées au Président de la Commission Locale, Alain JUPPE, et aux élus qui l'ont accompagné (Mme Sainte-Rose-Rosemond, MM Mécheri, Béguet, Aurelli et Bouillé), en présence de Daniel Vaillant (député du quartier), de Mme Bouygues (conseillère du 18^e) et de représentants de nombreux organismes (OPHVP, Préfecture, FAS, ANAH, ANPE, ANAH, PAIO, PACTE, DASES, DDJS, DUA de l'Etat, Ministère de l'Equipement, Services sociaux, etc...).

On trouvera donc à la suite des synthèses les réponses apportées par Alain JUPPE et les autres élus aux différents problèmes soulevés. A noter que les élus présents ont accepté de venir à cette soirée et d'y intervenir sans trop savoir ce qui les attendait, ce qui est tout à leur honneur.

La parole fut enfin donnée aux personnes présentes dans la salle qui souhaitaient obtenir certaines précisions.

LISTE DES PERSONNES ET DES ORGANISMES REPRESENTES:

• Elus présents le lundi 21 mai:

- Alain JUPPE, Président de la Commission localale DSQ Goutte d'Or,
Adjoint au Maire de Paris (Finances)
- Hervé MECHERI, Adjoint au Maire de Paris (Jeunesse)
- René BEGUET, Conseiller de Paris
- Paul AURELLI, Conseiller de Paris (population étrangère)
- Marie-José SAINTE-ROSE-ROSEMOND, adjointe au Maire du 18ème
- François-Michel BOUILLE, adjoint au Maire du 18ème
- Daniel VAILLANT, Député de Paris, Conseiller de Paris
- Claudine BOUYGUES, Conseillère du 18ème

• Membres des Cabinets des élus présents le lundi 21 mai:

- M. CHAVANNE (Cabinet d'A. Juppé)
- MM BONNET et VACHERON (Cabinet d'H. Mécheri)

• Organismes représentés le vendredi 18 mai et/ou le lundi 21 mai:

- OPAC-OPHVP (M. SURDEAU)
- Direction de l'Urbanisme et des Actions de l'Etat (M. HAMON)
- Préfecture de Région - DRE (Mme NUCHY)
- Ministère de l'Equipement et du Logement (Mlle BOUCHE)
- Direction Départementale Jeunesse et Sports (Mme PARADE)
- FAS (Mme FAVE et M. SAGETAT)
- ANAH (M. BERTRAND)
- CAF (Mmes CONAN, LAMOTHE et LASSEOUGUE)
- DASES (Mmes ARCHAMBEAU et GRENIER)
- Services Sociaux 18ème (Mmes GUIRAUD, HUGO et PHESOR)
- PMI (Mmes AUJARD, DERRIDA et VIOLETTE)
- ANPE (Mme RUB et M. SODOYER)
- PAIO (Mmes BERTHE et FRANÇOIS, MM. BELKHADEM et SUEUR)
- PACTE de Paris (MM. BUTTEUX et DELAROA)
- Service Social scolaire (Mme BOMPART)

• Autres associations ou groupements représentés le vendredi 18 mai et/ou le lundi 21 mai:

- A.D.D.A.R.
- ACDUC
- ASTI 18ème
- Citoyenneté 18ème
- Foyer Educatif
- Groupe local des "Verts"
- Médecins sans frontières
- Paroisse St Bernard de la Chapelle
- Santé et Communication

1ère partie :

JEUNESSE

I - SYNTHÈSE DES ASSOCIATIONS p 5

II - INTERVENTIONS DES ELUS p 8

I. - JEUNESSE - SYNTHÈSE DES ASSOCIATIONS (Vendredi 18 Mai)

1°. Patrick GOSSET ("A.D.C.L.J.C"):

L'association expose les questions et les aspirations des jeunes eux-mêmes en matière de pré-formation, de formation et d'emploi. Elle pose les perspectives de travail d'insertion des jeunes.

LA DEMANDE DES JEUNES

LES 16-20 ANS :

Il faut modifier la formule des stages non rémunérés qui restent souvent une voie de garage. Il faudrait les remplacer par des formations véritablement qualifiantes avec de réelles perspectives d'emploi.

LES 20-25 ANS :

Il faut les aider à trouver un emploi stable où ils peuvent s'accrocher facilement. Un travail d'accompagnement social reste aussi nécessaire pour cette catégorie de jeunes tel que :

- * des entretiens d'évaluation pour orienter et aider les jeunes dans leur choix professionnel.
- * apprentissage des techniques de recherche d'emploi (simulation d'entretien assistée par vidéo, déchiffrement d'annonces d'offres d'emploi, rédaction de C.V., etc.)

Ces actions doivent être menées par le biais des clubs de prévention, en partenariat avec le C.I.O., la P.A.I.O., etc.

LES DIFFICULTÉS D'INSERTION

Tous les employeurs, y compris les sociétés d'emplois intérimaires, demandent le niveau minimum 5. Or, la plupart des jeunes ont un bas niveau de qualification qui se situe souvent en dessous du C.A.P.

A cela s'ajoutent les problèmes de logement, voire même de subsistance.

Il y a également une inadéquation entre les formations proposées aux jeunes et les exigences du marché de l'emploi.

LES PERSPECTIVES

- Amener les jeunes, coûte que coûte à un niveau au moins égal au niveau 5.

- Un projet d'actions éducatives s'impose : en voici quelques points fondamentaux :

- * faire un bilan des compétences personnelles.
- * définir et élaborer avec les jeunes leur parcours.
- * dédramatiser le marché de l'emploi et redonner confiance aux jeunes.
- * établir, dans le domaine de l'insertion des jeunes, des relations de travail et de coopération entre les employeurs et les organismes de formation.
- * créer un organisme de formation au sein de l'A.D.C.L.J.C.

2°. Karim AOUINE ("A.P.S.G.O.") :

L'association organise le soutien scolaire pour les jeunes du secondaire.

NIVEAU D'ETUDE ET FORMATION

Le retard accumulé en primaire devient un handicap supplémentaire pour la réussite scolaire dans le secondaire.

LIEUX DE RENCONTRE

Des besoins et des demandes pressantes ont été formulés par les jeunes en matière d'espaces de rencontre ouverts, où il leur serait possible de se retrouver ensemble ailleurs que sur les trottoirs, dans les squares ou autres ; des lieux où les jeunes de tout âge pourraient faire une activité ou simplement parler (de leurs préoccupations, de leurs projets voire de leurs problèmes et de leurs conflits familiaux) sans contraintes d'horaires ou de limitation à une ou à plusieurs activités définies.

Certes, des lieux associatifs existent mais ils ne sont pas réservés exclusivement aux jeunes.

Le manque d'espace pour les jeunes comme pour les enfants est également soulevé par d'autres interventions.

AIDE A L'EMPLOI TEMPORAIRE

Il faut aussi trouver une filière d'aide à l'emploi temporaire des jeunes pour qu'ils puissent avoir de l'argent de poche.

PERSPECTIVES

- L'ouverture prochaine du square Léon, l'aménagement de la salle St Bruno, le projet de création d'un Centre d'Animation Jeunesse, seront représentatifs d'une étape non négligeable dans le développement social du quartier.
- Reste à concrétiser ces projets en harmonie avec les demandes des jeunes et les associations du quartier qui doivent aussi être attentives aux jeunes, les aider dans leurs projets afin de leur permettre de se structurer et de développer leurs propres associations.

3°. Corinne MARCHAND ("Enfants de la Goutte d'Or") :

6-13 ANS : BILAN

Le bilan est fait à partir des actions menées spécifiquement autour des 6-13 ans.

Nous considérons que le bilan est globalement positif :

- * la mise en place d'une coordination inter-associative sur ce secteur, une coordination avec certaines écoles (J.F. LEPINE).
- * la ludothèque et la bibliothèque sont aussi un apport positif pour les jeunes malgré la difficulté à les garder plus d'une heure attentifs et concentrés sur une seule activité.

PERSPECTIVES

- Continuer le travail de coordination et de partenariat, l'évaluer et l'élargir à d'autres (écoles, associations de parents d'élèves, etc.).

Dans le même ordre d'idée, une responsable de l'Education Nationale fait part du souhait de l'inspecteur académique de contribuer au développement du partenariat et souligne le second souffle des Z.E.P (Zone d'Education Prioritaire).

4°. Saïd TAHRI ("A.T.M.F.- Centre de Documentation Culturelle") :

INSERTION SOCIO-CULTURELLE

L'insertion sociale est indissociable de l'insertion culturelle ; or il n'y a pas suffisamment d'actions culturelles ni de soutien aux actions existantes.

LA LECTURE CONTRE LE RISQUE D'UN RETOUR A L'ANALPHABETISATION

Besoins en matière de sensibilisation à la lecture chez les jeunes comme chez les femmes qui ont été scolarisés et qui risquent de devenir illettrés.

STRUCTURES POUR LES ACTIVITES DES JEUNES

Le manque de structures telles qu'une M.J.C. fait que les jeunes, à l'image du quartier, sont abandonnés à eux-mêmes.

LES CULTURES D'ORIGINE

Ils restent encore, hélas, beaucoup trop de jeunes qui sont à la recherche d'une identité culturelle et qui apprennent le Coran dans des garages où les conditions matérielles sont loin d'être dignes de notre siècle et où il y a une absence totale de méthode pédagogique. Reste à vérifier le respect des Droits de l'Enfant.

PERSPECTIVES

- Continuer à sensibiliser les jeunes à la lecture à travers, entre autre, la promotion du livre bilingue franco-arabe.

- Faire des animations en langue et culture arabe à l'intérieur de l'école et en partenariat avec l'Education Nationale et la Ville.

Le débat engagé durant cette séance ouvre la perspective de nouvelles rencontres pour approfondir les discussions d'insertion sociale, professionnelle et culturelle des jeunes, notamment en ce qui concerne :

- * la création d'un espace pour les jeunes.
- * la formation professionnelle des jeunes.
- * la politique interculturelle
- * l'ouverture d'une Mission Locale que voudrait mettre en place les élus.

Dans cette perspective, que deviendra la P.A.I.O. ?

II.- JEUNESSE - INTERVENTIONS DES ELUS (Lundi 21 Mai)

1°. Mr A. JUPPE

LES JEUNES ET LES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Tout d'abord quelques remarques improvisées.

En ce qui concerne d'abord les plus jeunes et les activités périscolaires. Vous avez indiqué que grâce à un certain nombre d'initiatives récentes, il y avait eu du mieux. C'est vrai. Je crois qu'il faudrait rajouter à tout ce que vous avez cité, un certain nombre d'autres activités périscolaires qui sont organisées par la Ville et qui ne posent pas, par définition, de problèmes de locaux puisqu'elles se déroulent dans le cadre des locaux scolaires entretenus par la collectivité. Je pense aux classes de nature, aux centres de loisirs, aux centres aérés, aux contrats bleus. Voilà tout l'éventail des activités qui s'adressent, tout particulièrement, à cette classe d'âge qui ont, d'ailleurs, été considérablement développées depuis un certain nombre d'années. Monsieur René BEGUET a eu l'occasion de s'en occuper sur les précédentes mandatures en tant que conseiller de Paris chargé des activités périscolaires.

LE SOUTIEN SCOLAIRE ET LA LECTURE

En ce qui concerne le soutien scolaire, vous souligniez, fort justement, qu'il convenait de développer l'intégration culturelle, en particulier par l'intermédiaire de la lecture. Il faut rappeler que c'est exactement l'une des priorités que nous venons de nous fixer, et nous sommes en train de lancer, dans un certain nombre de classes à Paris (et nous avons l'intention de le généraliser ensuite), ce que nous appelons un "Plan Lecture". Cela consiste à faciliter l'accès aux livres aux jeunes de 6 à 10 ans, par l'aménagement de ce que nous appelons des B.C.D., c'est à dire des Bibliothèques Centres de Documentation. Elles sont dotées, dans un premier temps, de 100 volumes et, petit à petit, nous essaierons de développer cette initiative. Il s'agit donc d'un soutien à la lecture en dehors du temps scolaire, soit à l'inter-classe du midi, soit après la classe le soir avec un animateur de la Ville de Paris qui intervient pour favoriser cet accès à la lecture en les familiarisant avec le livre (comment se reconnaître dans une bibliothèque, comment consulter un fichier, comment trouver un livre,...et ensuite, comment se mettre à lire et à aimer la lecture). Cette opération qui démarre cette année, à vocation d'être étendue et elle a eu, pour l'instant, un excellent accueil. Cela ne nous dispense pas, bien entendu, de poursuivre l'extension des bibliothèques de la Ville de Paris. Un certain nombre de projets sont en cours dans ce domaine, dont une dans le cadre du quartier de l'Évangile. Mais je suis d'ores et déjà en mesure de vous dire que dans ce secteur, nous réfléchissons à la création d'un équipement de bibliothèque qui pourrait permettre de réinstaller un certain nombre de bibliothèques que vous connaissez, je pense en particulier à celle de la rue Pierre Budin qui mérite d'être étendue, rénovée, modernisée. Ainsi, je crois que de réels efforts ont été faits et de manière très importante, par la Ville, pour favoriser la lecture.

LES LOCAUX SCOLAIRES

Sur les locaux, j'aimerais bien que vous précisiez votre préoccupation, parce qu'un certain nombre d'efforts ont été faits en la matière. Je vous rappelle que nous avons réaménagé une école maternelle sur un terrain qui existait. Je suis également tout à fait prêt à ce qu'on regarde l'évolution démographique du quartier pour essayer de voir si cet équipement est suffisant ou s'il ne mérite pas d'être, à l'avenir, complété. Voilà quelques éléments de réponse en ce qui concerne donc ce que vous appelez les plus jeunes, c'est à dire en dessous de 14 ans.

FORMATION INSERTION (14-16 ans)

Sur la tranche d'âge supérieure, 14-16 ans, il y a effectivement le problème de la formation. Je vais quand même faire une remarque préalable qui reviendra peut-être à plusieurs reprises au cours de cette soirée. Vous avez ici des élus municipaux, des représentants de l'administration et des représentants de l'Etat. Il faut bien distinguer qui fait quoi. C'est parfois un peu compliqué et nos interlocuteurs ont tendance à se renvoyer la balle : on nous dit que c'est le Rectorat, après on nous dit que c'est la Ville, etc. Je pense que vous avez tous cela en tête. La Ville n'a pas pour vocation, en ce qui concerne l'école et la formation, à intervenir en première ligne sinon en tant que responsable de la création d'un certain nombre d'équipements. Tout ce qui concerne la carte scolaire, les moyens à dégager dans le cadre d'une Zone d'Education Prioritaire (Z.E.P.), c'est évidemment d'abord une responsabilité de l'Education Nationale et de l'Etat. Il faut quand même que les choses soient claires dans les esprits. Alors en ce qui concerne la formation et l'insertion, il y a de quoi faire, bien entendu, et peut-être que tout à l'heure Hervé MECHERI pourra-t-il nous faire le point de ses réflexions sur la création, dans le 18ème arrondissement, d'une Mission Locale qui devrait regrouper, dans un cadre associatif, tous les services qui ont pour vocation d'aider les jeunes à se retrouver dans ce maquis administratif, à savoir toutes les règles qui régissent l'emploi, et toutes les formes de stages qui peuvent leur être proposés. On a déjà un peu avancé dans l'élaboration de cette Mission Locale. Nous ne sommes pas encore arrivés tout à fait au bout de nos peines, mais je pense que d'ici quelques semestres, tout au moins, nous pourrions lancer cette Mission. Il y a une question qui a particulièrement retenu mon attention dans ce que vous avez dit, et je crois qu'elle mérite de notre part une réflexion, c'est de prouver aux jeunes qu'on s'occupe d'eux. Alors, cela ne veut pas dire, bien entendu, qu'il faut relâcher notre effort dans la lutte contre ce fléau abominable qu'est la drogue, mais sans nous dispenser de penser à d'autres catégories de jeunes qui, fort heureusement dans leur immense majorité, ne sont pas atteints par ce fléau. Je voudrais quand même vous rappeler aussi que dans le cadre de l'Opération de la Goutte d'Or, un certain nombre d'équipements sont en cours de réalisation : le terrain d'éducation physique de la rue Polonceau et le gymnase de la rue de la Goutte d'Or ainsi que le gymnase dont le chantier a commencé : tout cela va nous permettre de disposer d'un équipement important dans quelques mois. Il n'est naturellement pas exclu qu'on aille au delà. Je suis tout à fait prêt à étudier une solution beaucoup plus alerte.

LIEUX DE RENCONTRE

Il y a, incontestablement, dans ce domaine un déficit, de façon générale dans le 18ème arrondissement et en particulier ici, dans ce quartier. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'équipement que nous envisageons de construire dans une phase ultérieure de l'Opération Goutte d'Or dont je vous ai dit qu'il pourrait comporter une bibliothèque, devrait également, à notre avis, comporter un équipement dans le style d'une Maison des Jeunes, ou je ne sais comment il faudrait appeler cela, mais en tout cas lieu de rencontre. Nous avons d'ailleurs, sur une proposition qui nous a été faite par les services spécialisés, envisagé de lui donner aussi une dominante musicale importante destinée aux jeunes. Naturellement, ce ne serait pas un conservatoire bis, comme vous le disiez, mais ce serait peut-être une salle de répétitions très accée sur la musique naturellement, destinée à cette catégorie de la population. C'est un point sur lequel il faut que nous poursuivions notre concertation. Il y aura un travail important à faire pour définir ce que sera cet équipement qui pourrait se situer dans les Ilots 4 et 5. Il est prévu, sur le boulevard de La Chapelle, d'avoir un bâtiment qui manifeste un geste architectural important dans ce quartier, ouvert sur le boulevard, et nous sommes en train de réfléchir, bien entendu avec les services de l'Etat, à la possibilité de revoir nos projets initiaux pour implanter à cet endroit cet équipement un peu multifonctionnel (avec bibliothèque, centre d'activités jeunesse, centre d'activités musicales), qui pourrait donner à ce quartier ce qui lui manque.

LES ASSOCIATIONS DE JEUNES

Enfin, la dernière question que vous avez évoquée concerne les associations de jeunes. Comment faire pour les encourager et les aider ? Je suis tout à fait prêt, bien entendu, à aller dans cette direction. Nous avons, dans le cadre de la Commission "Ilot Sensible-Développement Social du Quartier", la possibilité d'instruire les demandes de subventions présentées par les associations qui peuvent bénéficier des financements conjoints de l'Etat et de la Ville. Nous avons déjà, dans ce cadre là, aidé un certain nombre d'associations. S'il se constitue des associations de jeunes qui ont des dossiers à nous présenter, nous les étudierons naturellement avec un maximum d'ouverture d'esprit. Et comme vous l'avez dit vous même, je ne crois pas que dans ce secteur ce soit le rôle de la collectivité locale, pas plus, d'ailleurs, que celui de l'Etat, de créer eux-mêmes les projets des associations. C'est vraiment à l'initiative de ceux qui sont sur le terrain de le faire et de venir ensuite nous apporter le projet pour qu'on en discute ensemble.

SALLE ST BRUNO

Je voudrais, pour terminer, vous rappeler qu'en ce qui concerne les locaux de réunion, j'espère que la prochaine fois, dans quelques mois, lorsque nous nous réunirons dans cette salle, nous aurons un équipement complètement transformé. Je le dis pour les associations qui ne seraient pas tout à fait informées de nos projets. Nous allons complètement refaire cette salle St Bruno. Le programme doit passer à la Commission des Opérations Immobilières de la Ville au mois de juin et ensuite il y aura la procédure de demande de permis de construire et d'aide au financement. J'espère que les travaux pourront commencer l'année prochaine. C'est l'objectif que nous nous fixons, qui nous permettra d'avoir un lieu de réunion plus moderne et plus rationnel parce qu'on créera, par le jeu de plafonds et de mezzanines, des salles de réunion plus nombreuses que celles qui existent à l'heure actuelle. Nous sommes également en train de réfléchir à la manière de gérer le mieux possible cet équipement, une gestion qui devra associer, bien sûr, la Ville et les associations de façon à ce que cette salle puisse être à la disposition de tout le monde, et non pas réservée à une association particulière. Je ne voudrais pas terminer par une remarque moins positive mais il est évident que nous n'arriverons pas, et vous le savez bien, à trouver à chaque association dans ce quartier, le local de ses rêves. Mais il y a forcément une utilisation commune à faire des locaux, que nous serons à même d'aménager, ou de réaménager dans certains cas.

2°. Mr D. VAILLANT

Mr JUPPE a dit des choses excellentes. Vous voyez que l'ambiance est bonne quand il s'agit d'évoquer des questions concrètes, des questions de quartier. Je suis là en tant qu' élu, député. Je ne représente pas l'Etat même si je suis un élu municipal, et en même temps un habitant de ce quartier. On se connaît tous depuis longtemps, donc mes propos seront brefs, d'autant plus que nous évoquons le premier chapitre de la discussion. Ensuite il y aura la santé, le logement. Il me semble que c'est une soirée qui doit être consacrée à l'échange, notamment entre la Ville ses représentants qui sont ici, à cette table, et vous, les représentants des associations qui vivez dans ce quartier. On a pu penser au début (et peut être certains plus que d'autres) que cet Ilot Sensible était une démarche peut être un peu difficile, car il fallait mettre en mouvement les services de l'Etat, les services de la Ville et les différents services compétents. Je pense que les choses ont avancé et quand les choses vont dans le bon sens, je ne me préoccupe pas des questions liées à l'appartenance politique. Quand un quartier a subi, comme celui-ci, des retards depuis vingt ans, des retards qu'on peut toujours expliquer (constat fait, d'ailleurs, quand la municipalité actuelle du 18ème a pris ses fonctions en 1983), il fallait faire quelque chose. Jusqu'à présent, la démarche a été positive.

LES LOCAUX ASSOCIATIFS

Elle l'a été notamment pour les associations que vous êtes qui ont appris à travailler ensemble. De nouvelles se sont créées, les anciennes ont poursuivi et je pense qu'il est important, monsieur JUPPE d'évoquer un instant le problème des locaux associatifs. Les associations apprennent à coopérer, à travailler ensemble et occupent tous les secteurs où il y a déficit social. Il y a une coopération, une synergie associative et c'est un élément positif.

PROBLEMES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Concernant le sujet proprement dit de ce premier tiers de bilan d'étape, les problèmes scolaires et périscolaires, je pense que la Ville de Paris a fait un effort considérable depuis quelques années pour rattraper son retard. Des efforts ont été faits à la fois sur le quartier de la Goutte d'Or et sur le nouveau quartier de l'Evangile. Je pense, cependant, qu'il y a encore un déficit en matière de locaux scolaires et périscolaires et qu'il faut trouver effectivement des solutions. Il faut profiter de la possibilité qu'il y a, dans un certain nombre de cas de créer de petits équipements. On sait très bien que les écoles de la rue St Luc et de la rue Marcadet ainsi que les deux classes créées en préfabriqué rue Richomme, ce n'est pas l'idéal. Il faut arriver, même si on ne trouve pas une grande surface, à créer une école maternelle. Il faut trouver des solutions complémentaires car je crois que sur Paris, à l'heure qu'il est, le 18ème, et ce quartier particulièrement, est un de ceux où le déficit existe encore et où on ne peut pas scolariser assez jeunes les enfants. La scolarisation en maternelle est un facteur d'insertion et d'intégration sociale notamment pour les enfants d'origine immigrée et nous avons intérêt, les uns et les autres, à favoriser cette scolarisation en maternelle et en préélémentaire. C'est un élément important et il faut essayer de trouver des solutions adaptées. Il faut qu'il y ait une coopération entre les services de l'Education Nationale, le Rectorat et les services de la Ville de Paris et une véritable programmation en fonction de ce qui est possible d'envisager compte tenu de la rénovation en matière de logement.

LA Z.E.P.

Sur les problèmes liés à la Zone d'Education Prioritaire, je peux vous assurer que les élus que nous sommes et particulièrement en ce qui me concerne, nous insistons pour que cette Zone d'Education Prioritaire ait des moyens supplémentaires nécessaires. Je le dis d'autant plus facilement que cette Zone d'Education Prioritaire Goutte d'Or est celle qui a rendu le meilleur produit depuis la création des Z.E.P. en 1982 ; en tout cas, les services du Rectorat reconnaissent que la Z.E.P. a été efficace et qu'il convient maintenant de trouver un nouveau souffle. Je crois, comme on l'a dit tout à l'heure, qu'il y aura un vrai problème à la rentrée. J'en ai parlé au Ministre de l'Education Nationale, d'ailleurs, le jour où il est venu dans le quartier. J'étais dans la voiture qui l'amenait et je lui disais : «C'est toi qui a suscité la création de la Zone d'Education Prioritaire Goutte d'Or et le paradoxe c'est, qu'avec des moyens supplémentaires on est depuis le mois de septembre sans aucune concrétisation parce que la redéfinition, semble-t-il du point de vue de l'administration, a entraîné un arrêt, quasiment, des moyens en cours». Et il m'a dit : «C'est inconcevable que ça ce passe ainsi.» Donc, il faut redéfinir. Bien sûr, il faut des gros moyens mais n'oublions pas de garder ceux qui existent. Vous pouvez compter sur moi pour faire pression, au bon sens du terme, pour que les moyens ne manquent pas dans cette Zone d'Education Prioritaire, non pas que je veuille qu'elle soit traitée de façon privilégiée mais il y a un tel retard et il y a de tels besoins que même par rapport aux autres arrondissements de Paris ou aux autres quartiers du 18ème, il n'est pas anormal de faire un effort particulier dans ce quartier.

LES CULTURES D'ORIGINE

Concernant la culture d'origine, je partage ce qui a été dit par le rapporteur. Mais je crois qu'il y a un problème national qui est posé par les enseignants des cultures d'origine. C'est lié, notamment à des contrats internationaux signés par le Quai d'Orsay à différentes périodes. Le Ministre de l'Education Nationale doit se préoccuper de cette question car il faut, bien évidemment, que les enfants puissent avoir la possibilité de retrouver leurs racines

culturelles, tout en sachant que nous sommes dans ce pays et qu'il convient de faire de l'intégration et de ne pas faire autre chose que de l'intégration. Je ne crois pas que ce problème se pose tellement dans ce coin là de la capitale, mais je sais que cela existe dans un certain nombre de cités, parce qu'on a été saisi de ces questions. Il doit y avoir une possibilité d'enseignement de langues maternelles par des professeurs, des instituteurs ou des enseignants parfaitement compétents, compatible avec ce que nous sommes, la collectivité nationale, et en même temps il faut rester extrêmement nets sur la façon de faire l'enseignement général dans notre pays. Mais il y a des efforts à faire, bien évidemment, dans le domaine culturel.

LES JEUNES DE PLUS DE 14 ANS

Sur les jeunes de plus de 14 ans, je pense qu'il y a des choses qui ont été faites. La P.A.I.O. a été un point positif. Encore une fois, j'ai décidé de ne polémiquer en rien ici ce soir. Ce n'est pas le but de cette réunion, mais je pense qu'il eût mieux valu très franchement accéder à la demande de la création de la Mission Locale en 1982 ou 1983 quand cela a été proposé par certains. Cela n'a pas été fait. La P.A.I.O. a donc été mise en place par les services de l'Etat. Je pense qu'elle a rendu de grands services et qu'il faut rendre hommage à ceux qui ont animé ces structures, ceux qui étaient avant, ceux qui y sont aujourd'hui et qui sont d'ailleurs ici présents. Je pense qu'un travail a été fait, mais c'est vrai qu'une Mission Locale a plus de possibilités matérielles, qu'elle associe des acteurs différents, la collectivité départementale et l'Etat, les associations et donc j'en suis tout à fait partisan, puisque je l'étais voilà déjà sept ans. Cependant, il faudra avoir une définition sérieuse et une information complète les uns et les autres pour qu'on ne substitue pas à la P.A.I.O. un organisme sur lequel nous n'aurions pas de garanties de fonctionnement et de moyens, car il serait mauvais de supprimer aujourd'hui la P.A.I.O. pour quelque chose vis à vis duquel il y aurait un avenir incertain. Mais c'est vrai que la Mission Locale a des possibilités plus étendues, notamment en matière de crédits par rapport aux réseaux d'entreprises dont on parlait tout à l'heure pour essayer de trouver des solutions professionnelles plus conformes aux besoins des jeunes du quartier.

LIEUX DE RENCONTRE

Les lieux de rencontre, nous en voulons et nous en demandons. Encore une fois, je pense que Mr JUPPE peut, dans cette réunion, confirmer que toute suggestion ou demande peut être examinée par l'instance politique, le conseil municipal du 18ème, la municipalité de la Ville de Paris, parce que finalement vous, sur le terrain, vous avez des idées quelquefois qui peuvent naître et qui, et ce n'est pas une critique, ne viendront pas à Morland dans les services administratifs. Donc, quand une possibilité de terrain ou d'emprise se présente, il faut saisir les élus dans leur diversité. J'espère qu'un engagement va être pris, et que, au delà des contraintes administratives ou urbanistiques, on essaiera dans ce quartier difficile de trouver des solutions, y compris quelques fois des micro-solutions.

Juste un mot, sur une affaire qui me tient à coeur : l'immeuble 16 rue Cavé. Une emprise de 500 m² au sol. Cette emprise était à vendre. J'ai donc saisi Mr JUPPE qui a transmis, normalement, aux services de la Ville pour que la Ville préempte. Et la réponse que je remets en cause, a été de dire que c'est trop petit. Cinq cents m² au sol avec possibilité de grimper à deux ou trois étages, je trouve que ça ne fait pas petit. Cela fait 8 ou 1 500 m² utiles dans un quartier où il y a des difficultés. L'immeuble n'a pas été préempté. Il a été racheté par un propriétaire privé qui n'en a rien fait et, je viens de m'apercevoir il y a quelques jours, que ça avait plus ou moins l'air squatté. Voilà le genre de chose que l'on doit, les uns et les autres dans un bon état d'esprit, essayer de faire avancer. C'était peut-être l'occasion de diversifier les équipements, de multiplier les lieux de rencontre. En ce qui concerne la toxicomanie, il faut donner la priorité à la prévention et à l'intégration par toute une série de mesures que les municipalités ont su faire, que la Ville de Paris peut, à travers les moyens qu'elle a, réussir, et ce serait vraiment une très bonne chose que nous n'ayons, dans ce quartier, pas plus de problèmes qu'ailleurs, notamment dans le domaine de la toxicomanie et de la drogue et la meilleure façon de s'y prendre, c'est de tous se relever les

manches pour se mettre au travail. Les moyens existent, les bonnes volontés aussi : la soirée de ce soir en témoigne. Faisons-le ensemble.

3°. Mr H. MECHERI

Des négociations ont été engagées pour mettre en place une Mission Locale sur le 18ème arrondissement. Il y a eu un travail d'investigation qui s'est fait avec différentes associations. Rapidement, je ne vais pas reprendre les propos de Mr Vaillant sur l'intérêt d'une Mission Locale, je crois qu'effectivement, cela élargit les moyens d'intervention par rapport à la P.A.I.O., et, en ce qui concerne l'insertion par l'économie c'est à dire pour être clair, tout ce qui concerne le premier emploi des jeunes, cela donne une plus grande possibilité d'intervention. Nous en sommes actuellement à la deuxième phase de la négociation. Ce que je souhaite effectivement c'est que ce soit les associations qui soient le moteur de la Mission Locale. La P.A.I.O. Championnet pourrait prendre toute sa place. L'ensemble des associations qui s'occupent de jeunes (les clubs de prévention), et des associations de jeunes (E.G.O. ou A.P.S.G.O.). En effet, ce qui fait l'originalité peut-être du secteur de la Goutte d'Or, c'est qu'on a de plus en plus de jeunes qui souhaitent se prendre en charge et prendre en charge aussi ceux qui sont plus jeunes qu'eux. Et c'est un élément positif, c'est un élément qu'il faut prendre en compte et qu'il faut développer parce c'est aussi un facteur d'intégration de l'ensemble des jeunes. Donc autour de Championnet, avec les associations, avec pour partenaires la Ville et l'Etat, on aura tous les moyens pour faire en sorte que cette Mission Locale ne soit pas une structure de plus, mais soit au contraire enracinée sur le terrain avec tous les partenaires. Nous en sommes à ce niveau là. J'ai eu des contacts avec Championnet, Mr Vacheron et moi-même en avons eus avec l'ensemble des associations. Maintenant, la deuxième phase, c'est de bien s'assurer que tout le monde soit bien sur la même longueur d'onde au niveau du contenu de cette Mission Locale. A partir de là, la Ville, bien évidemment, fera en sorte que cette Mission Locale puisse se mettre en place dans les meilleures conditions possibles, avec tous les moyens possibles, avec bien évidemment, les services de l'Etat (parce que c'est un total partenariat et il est important de le souligner). En ce qui concerne l'animation jeunesse, là je crois aussi qu'il y a un certain nombre de projets qui sont importants : Alain JUPPE parlait tout à l'heure, du Centre d'Animation Jeunesse qui permettra aux associations du quartier de fonctionner, d'avoir des activités et des lieux pour assurer leurs activités. Il y aura également toute la partie musicale dont Alain JUPPE a parlé tout à l'heure ce qui permettrait aux groupes de jeunes de la Goutte d'Or, de pouvoir répéter dans les meilleures conditions à un prix minimum, ce qui n'est pas toujours le cas dans les lieux actuels que peuvent trouver pour les groupes. Enfin, je crois qu'à travers les deux gymnases qui vont se mettre en place, un sur la Goutte d'Or, l'autre sur La Chapelle, cela permettra de prendre en compte toutes les demandes des associations. Il y a donc beaucoup de travail qui reste à faire mais je crois qu'en ce qui concerne le secteur jeunesse, le dialogue est en train de se faire, de bien se faire, car le courant passe et c'est très important dans un premier temps.

2ème partie :

SANTE

I - SYNTHÈSE DES ASSOCIATIONS p 15

II - INTERVENTIONS DES ELUS p 19

I.- SANTE - SYNTHÈSE DES ASSOCIATIONS (Vendredi 18 Mai)

1°. Sabine Derrida et Céline Szwebel("Arbre Bleu")

Un grand nombre de ces problèmes sont du domaine de la santé publique :

1.1. PROBLEMES DE SANTE LIES A L'HABITAT

L'HUMIDITE

L'humidité provoque et entretient des atteintes O.R.L. et respiratoire chez les enfants et les parents. Chez les enfants, ces atteintes sont souvent incessantes dès la première année de la vie, ce qui perturbe considérablement le bon déroulement du calendrier vaccinal à cet âge.

L'asthme est également très fréquent.

La tuberculose parentale et les primo-infections infantiles sont en recrudescence (d'autres conditions sont réunies pour expliquer cette recrudescence telles que la fatigue, la promiscuité et les mauvaises conditions nutritionnelles).

L'EXIGUITE

L'exiguïté dans les logements favorise la dissémination des épidémies virales et bactériennes ; elle est aussi responsable d'un grand nombre d'accidents domestiques comme les brûlures et les intoxications car tout est à la portée des enfants.

LA PROMISCUITE

La promiscuité obligatoire jour et nuit perturbe le sommeil, cause importante d'échec scolaire chez les enfants qui dorment en classe ou qui, au contraire, ont une agitation psycho-motrice pathogène qui génère chez les adultes des dépressions, le stress et donc des ulcères gastriques, de l'hypertension et même parfois de l'alcoolisme.

Enfin, il faut noter que le manque de place pour préparer des repas corrects favorise les anémies carencielles en fer.

LE MANQUE D'EAU

Le manque d'eau dans les logements (parfois même à l'extérieur) pendant des mois facilite aussi l'apparition des anémies par carence en légumes verts qu'on ne peut laver, ainsi que l'éclosion d'affections dermatologiques, malgré tous les compliments à faire aux mères dans ce domaine.

LE SATURNISME

Enfin, Arbre Bleu (Sabine DERRIDA) a parlé du saturnisme, fléau de la Goutte d'Or qui est, on le sait, directement lié aux vieux logements contenant toujours des peintures plombifères d'avant 1948.

Pour 460 cas parisiens connus :

* 140 sont dans le 18ème.

* 92 dans la Goutte d'Or (dont deux enfants sont atteints d'encéphalopathie saturnine avec séquelles).

- * 61 familles sont concernées (avec 2 voire 3 enfants atteints par famille).
- * 40 familles (55 enfants) vivent toujours dans un environnement toxique (malgré tout le travail fait par les Services médico-sociaux).

Un enfant (d'une fratrie de 3 atteints) est en pouponnière depuis 1 an 1/2 pour le soustraire à ce risque, alors qu'il habite dans le Secteur "Rénovation" et qu'il a une promesse de relogement depuis février 1989.

Pour les familles soustraites au risque :

- * 6 familles se sont relogées seules.
- * 2 ont été "sinistrées" (34 rue Myrha).
- 1 seule a été relogée par la D.C.L., 2 par l'O.P.H.L.M., et 1 par l'O.P.H.V.P.
- * 9 familles ont pu bénéficier de l'action de désintoxication spécifique de leur logement conduite, depuis janvier 1990, par "Médecins sans frontières" et "Migration santé".

A ce jour, on sait aussi que déjà 8 familles parmi les plus atteintes ne pourront bénéficier de cette action technique infaisable pour elles à cause de l'extrême insalubrité de leur logement.

1.2 AUTRES PROBLEMES FREQUEMMENT RENCONTRES

LES CARIES DENTAIRES

Les caries dentaires sont souvent en rapport avec grignotage de produits sucrés entre ou pendant les repas et parallèlement peu de fréquentation des dentistes.

MATERNITE

La difficulté de faire comprendre l'espacement des naissances.

Les difficultés pour certaines femmes de faire suivre correctement leur grossesse. Par ailleurs, elles attendent souvent longtemps pour une consultation pour d'autres problèmes de santé.

ESPACES VERTS ET LIEUX D'ACCUEIL

Le manque d'espaces verts et de lieux d'accueil pour petits et grands a pu être responsable d'accidents de "loisirs" (dont 2 d'ailleurs ont été mortels en mars 1990). Un cabinet médical peut avoir à recoudre une plaie par semaine.

Et pour ceux dont les parents ont peur de les laisser jouer dans la rue et qui restent confinés chez eux, ils peuvent présenter une dépression et une agitation psycho-motrice dont nous parlions plus haut.

PATHOLOGIES LIEES AUX PAYS D'ORIGINE

Pour finir, Mr Abdoula KEITA (médecin généraliste) a parlé des pathologies liées au pays d'origine comme certaines anémies dues à des hémoglobinopathies ou certaines parasitoses importées, en démontrant que celui qui en est porteur ne peut pas contaminer les autres du fait du cycle très particulier de ces parasites.

PERSPECTIVES

- Il faut continuer à utiliser toutes les énergies et relais médico-sociaux du quartier pour faire de l'"information sanitaire" (comme il en existe actuellement dans certaines P.M.I., associations du quartier, lieux de garde, école, etc.). Mais il y a une grande différence entre la théorie et la pratique, car dans certains domaines (et même avec l'aide d'interprètes), la

meilleure volonté des parents ne suffit pas puisque la mise en pratique est souvent impossible étant données les conditions de vie.

UNE ANTENNE DE SANTE-PREVENTION

Il serait donc très intéressant de reprendre l'idée du projet déposé en 1985 qui consistait en la création d'une antenne de santé-prévention qui permettrait un travail de santé communautaire avec les habitants, les services sociaux, les médecins du quartier et des intervenants extérieurs compétents et spécialisés dans tel ou tel domaine.

Les informations personnalisées dispensées dans cette antenne permettraient de diminuer le coût des dépenses de santé.

Quelques chiffres :

Tuberculose * traitée en ambulatoire : 500 Frs par mois.

* " en hospitalisation : 1880 Frs par mois.

Saturnisme * dépistage biologique : 250 Frs.

* 1 visite du laboratoire d'hygiène : 2000 à 3000 Frs.

* 1 cure hospitalière de désintoxication : 10.000 Frs (et certains enfants en ont eu plus de 8...).

* 1 journée en pouponnière : 700 Frs.

Le relogement ou la rénovation selon les cas, seraient nettement moins onéreux. En attendant, il serait nécessaire d'obtenir un logement-tiroir dans le 18ème pour pouvoir poursuivre l'action de désintoxication de certains logements.

Pour lutter contre l'isolement-dépression chez les mères et la mauvaise adaptation de leurs jeunes enfants à l'école maternelle l'"Arbre bleu" (espace d'accueil parents-enfants) est en gestation depuis 1 an 1/2 et espère ouvrir en 1991.

2°. Leila Chaouch et Lia Cavalcanti (E.G.O., "Espoir Goutte d'Or")

TOXICOMANIE - SIDA

Problèmes liés au "mal de vivre" : dépression, détresse. Pour un toxicomane rencontré, 10 dépressifs non vus.

En 1989, 565 personnes ont pris contact avec E.G.O. et la moyenne d'âge était d'environ 28 ans.

60% des toxicomanes sont séropositifs.

E.G.O. a mobilisé, dans le quartier, les travailleurs sociaux, les parents, les toxicomanes, les anciens toxicomanes, les habitants, les médecins du quartier et depuis 2 ans, un bénévole de l'hôpital BICHAT qui donnent des informations sur les fausses idées reçues pouvant aboutir au rejet des malades.

Les seringues usagées qui traînent dans les rues ou les parties communes des immeubles, même si elles ne sont pas aussi nombreuses qu'on peut l'entendre dire, sont des risques potentiels d'hépatite et de S.I.D.A.

L'association travaille pour essayer de résoudre ce problème.

Par ailleurs, un travail de prévention va être mis en place avec les écoles et les L.E.P.

3°. Michel Neyreneuf, (Paris Goutte d'Or)

LE BRUIT

Le bruit est un facteur tristement bien connu pour être nocif car il est générateur de stress et de dépression.

LA PROPRETE ET L'HYGIENE DES RUES

La propreté et l'hygiène des rues sont désastreuses. Cet état de fait est imputable, en grande partie, au fait qu'il existe beaucoup de grossistes et de commerçants (bouchers) qui ont souvent de petits locaux mais beaucoup d'ordures. En principe, ils ne doivent pas les déposer à l'extérieur mais ils peuvent passer contrat avec des entreprises chargées d'évacuer ces déchets, cependant sans aucune obligation. Dans la pratique, ils ont des petits containers mis à leur disposition mais qui sont insuffisants.

Enfin les marchandises entreposées chez les grossistes (comme les légumes secs, semoule, etc.) attirent beaucoup de cafards, de rats et de souris en surface ce qui perturbe, d'ailleurs, très souvent, le sommeil de certains jeunes enfants qui dorment à même le sol et qui se font mordre ou griffer (ces rongeurs pouvant, en outre, véhiculer la leptospirose, maladie contre laquelle les égouttiers, eux, sont vaccinés.).

On demande donc que soit instaurée rapidement une réglementation officielle permettant un ramassage rationnel de ces ordures.

II.- SANTE - INTERVENTIONS DES ELUS (Lundi 21 Mai)

1°. Mr A. JUPPE

Je ne voudrais pas, là encore, porter atteinte au caractère très consensuel de cette réunion qui a été évoqué tout à l'heure, mais quand même, je voudrais que les choses soient tout à fait claires. La politique de santé publique dans notre pays ne relève pas de la responsabilité des collectivités locales, mais de la responsabilité de l'Etat. L'Etat est représenté, bien entendu, dans la Commission "Développement Social des Quartiers", et en tant que Président de la Commission, je suis tout à fait prêt à mettre ce sujet à l'ordre du jour. Je l'ai déjà fait, d'ailleurs, je vous le rappelle, puisqu'au cours de la réunion du 23 octobre dernier, nous avons brièvement parlé du saturnisme ; je remercie d'ailleurs le rapporteur d'avoir rappelé qu'un certain nombre d'initiatives ont été prises en ce sens. Il faut continuer. Nous avons décidé à l'époque, une systématisation du dépistage, une prise en charge des soins, un relogement des familles. Six d'entre elles étaient à reloger lorsque nous avons réuni la commission D.S.Q., 4 en attente, 2 étaient relogées, des progrès ont été faits depuis et je suis tout à fait décidé à poursuivre l'action en ce domaine. Nous continuerons à aller de l'avant. Vous avez très justement dit que la meilleure manière d'améliorer la situation sanitaire du quartier, c'est de rénover. Je serais tenté de vous dire, que tout ce qui a été entamé depuis 1982-83 pour lutter contre l'habitat insalubre (réhabiliter, restaurer, reconstruire), c'est la meilleure façon à long terme, je le reconnais, de lutter contre l'insalubrité. Nous avons beaucoup avancé, maintenant, en termes d'acquisition et de libération de terrains, en termes d'arrêtés de cessibilité dans le cadre de la procédure d'expropriation, et également en termes de chantiers. Maintenant cette Opération est vraiment sortie de sa période préparatoire, de sa phase de procédure, pour être entrée dans sa phase opérationnelle. Vous le voyez d'ailleurs tous les jours avec les chantiers qui se multiplient dans le quartier. Donc l'amélioration de la qualité de l'habitat est au bout du chemin ; j'espère qu'on y arrivera assez rapidement.

TOXICOMANIE PREVENTION

Sur la toxicomanie et sur la prévention, c'est typiquement des secteurs pour lesquels la Commission peut étudier des demandes émanant des associations et mettre en place les financements nécessaires. Nous l'avons déjà fait et nous continuerons à le faire.

CENTRE DE SANTE INTEGRE

Vous parlez d'un centre de santé intégré, un centre de consultation. Là aussi, je suis prêt à le mettre à l'ordre du jour. Je vous fait part quant même de l'une de mes interrogations. Ce type d'équipement qui, pour être véritablement efficace, doit être doté d'équipes médicales suffisamment nombreuses et compétentes et de matériels également, ne peut pas être disséminé sur l'ensemble de Paris. Je vous rappelle, ou je vous apprend, que sur le siège de l'actuel hôpital Bretonneau nous avons à échéance maintenant de quelques années, un projet d'installation d'un centre qui sera destiné à l'information précisément des familles et des enfants. Donc, je ne suis pas sûr qu'on pourra multiplier ce type d'équipement. Bretonneau n'est pas la porte à côté mais n'est pas non plus à l'autre bout de Paris. Il y a là une complémentarité vraisemblablement qu'il faudra assurer. Discutons-en ; on remettra cela à la prochaine Commission.

LA PROPETE

Enfin dernier point que vous avez évoqué, la propreté. C'est bien entendu un élément essentiel d'une politique de santé publique. Je ne peux pas vous laisser dire qu'il n'y a pas de réponses concrètes aux questions qui sont posées à la Commission dans ce domaine ; il y a des réponses en permanence. Je veux dire que chaque fois qu'on nous signale un problème, nous intervenons et pour circuler, moins souvent que vous, bien sûr, mais relativement souvent malgré tout dans le quartier, j'ai des témoignages nombreux de gens qui vivent ici et qui ont le sentiment qu'il y a eu amélioration de la propreté, même si c'est un combat pratiquement quotidien. Alors je sais, il y a le problème de certains commerçants qui ne

respectent pas les règlements. Je ne veux pas ici appeler à la délation mais quand nous en avons connaissance (et nous en avons connaissance parce que nous sommes bien ancrés dans ce secteur), sachez que nous intervenons immédiatement, que les services de la Ville verbalisent lorsqu'il faut verbaliser, et nous menons également une action pédagogique, parce que la verbalisation, la répression n'est pas tout : il y a aussi les explications à fournir. J'ai d'ailleurs dit à Mr Neyreneuf la dernière fois que nous nous sommes vus, que j'étais prêt à organiser avec les services de la propreté une petite réunion de concertation pour faire le point sur les questions de propreté dans le quartier et envisager des actions qui s'imposent contre certains commerçants récalcitrants. Voilà quelques éléments de réponse sur ces différents sujets de santé publique.

2°. Mr R. BEGUET

Il faudrait peut-être penser à l'avenir à faire intervenir la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris qui a un certain nombre de moyens à sa disposition, notamment financiers et qui, par là même, a une action exemplaire dans le domaine de la prévention. Je crois que l'on pourrait se rapprocher utilement de la C.P.A.M. pour des opérations typiques comme celle de la Goutte d'or en ce qui concerne, notamment un accompagnement social aussi bien que médical dans la prévention de ce secteur.

La carte Paris Santé a été montée, comme vous le savez tous, par la Ville de Paris mais grâce à la coopération, même si elle est payante, de la C.P.A.M. Donc, il y a là, je crois, une piste à explorer pour ce quartier de Paris.

- Mr A. JUPPE

Je voudrais simplement dire que c'est une excellente suggestion. On pourrait peut-être les inviter à la prochaine réunion de la Commission.

3ème partie :

LOGEMENT

I - SYNTHÈSE DES ASSOCIATIONS p 22

II - INTERVENTIONS DES ELUS p 28

I - LOGEMENT - SYNTHÈSE DES ASSOCIATIONS (Vendredi 18 Mai)

1°. Patrick MENARD ("Accueil & Promotion") introduit la séance:

Après avoir rappelé l'historique des 4 procédures administratives mises en place pour la rénovation du quartier, à savoir:

- une procédure de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI),
- une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP),
- une procédure de Restauration Immobilière,
- et une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

il poursuit:

Il est donc de temps de voir où en sont ces procédures lancées pour les premières en 1984. Dans le secteur de Rénovation vivent environ 8000 personnes, soit 3500 logements répartis en 228 immeubles. 1400 logements seront supprimés, 650 seront construits et 1900 réhabilités. C'est donc un programme énorme qui va demander un certain nombre de temps. En 1983, on annonçait 7, 8 voire 10 ans (pour les pessimistes).

Pour le relogement des habitants, il a été prévu que tous les occupants de bonne foi seraient relogés. C'est donc le moment de voir concrètement comment les choses se passent effectivement.

2°. Michel NEYRENEUF ("Paris-Goutte d'Or")

Je voudrais d'abord regretter l'absence de l'Aménageur (l'Office HLM de la Ville de Paris, OPHVP) qui devait être représenté par Mr Surdeau, responsable de l'Antenne HLM Goutte d'Or, malheureusement malade. Je regrette aussi vivement que la Direction de la Construction de la Ville de Paris (DCL) ne soit pas représentée ici ce soir (bien qu'ils aient été invités). C'est en effet cette Direction qui supervise l'ensemble de l'Opération (1).

SECTEUR DE RENOVATION

Rappelons que ce secteur concerné par la DUP, la RHI et la procédure de Restauration Immobilière, comprend l'ensemble des immeubles situés entre la rue Polonceau et le Bd de la Chapelle d'une part et la rue des Poissonniers/Bd Barbès et les voies ferrées d'autre part.

En ce qui concerne le **relogements des familles**, de façon globale, depuis 1984, cela se passe correctement et même plutôt bien, par rapport aux appréhensions que les associations pouvaient avoir au début de l'opération en 84. Le plan de relogement qui avait été donné n'est pas respecté parce que l'opération a pris plus de 2 ans de retard. On sent aussi que très souvent, l'Antenne HLM jongle et gère parfois des situations de pénurie (peu de logements leur sont attribués durant certaines périodes: c'est notamment le cas depuis le début 90). Mais, si l'on porte un jugement sur la durée, même si parfois cela prend plus de temps que l'on pourrait le souhaiter, le relogement arrive. C'est - il faut quand même le souligner - aussi parfois parce que les habitants et les associations insistent et refusent d'accepter n'importe quoi. En effet, il existe toujours cette tendance qu'à l'organisme relogeur de refiler les logements dont personne ne veut. Ce fut d'ailleurs surtout le cas en début d'opération. Mais, avec toutes ces nuances, on peut dire que le relogement des familles se passe relativement bien.

Le gros problème qui reste, c'est celui des **hôtels meublés**. En principe, les habitants d'hôtels meublés n'ont aucun droit dans une telle opération. En 1984, la Ville a dit, dans le

(1) Mr SURDEAU (OPHVP) a assisté au compte-rendu du 21 Mai. Par contre, la DCL (Direction la plus concernée par l'Opération) ne fut jamais représentée.

cadre de l'enquête publique, que tous les habitants d'hôtels meublés qui étaient là avant septembre 83 auraient droit au relogement. Mais, on n'a pas précisé de quel relogement il s'agissait - bien qu'il était indiqué dans les prospectus diffusés par l'Antenne HLM qu'ils seraient relogés en appartement à Paris. Dans la réalité, l'OPHVP a traduit ces engagements de la façon suivante. On ne tient plus compte de la date d'arrivée (83) et on propose soit un foyer (et ce fut toujours le foyer d'Aubervilliers qui avait l'avantage d'accepter les chômeurs), soit un hôtel meublé (et ce fut presque toujours le 44 rue des Poissonniers), soit "3000 Frs et tire-toi!", ce qu'on appelle de façon plus académique une "indemnité" (dont les prix ont été revus à la hausse récemment). Depuis le départ, nous avons dit et répété que ce n'était pas cela l'engagement officiel de la Ville. Nous avons donc demandé qu'il y ait une autre possibilité qui soit offerte, un vrai relogement, en multi-location pour ceux qui le souhaitent, ou en studios. A la suite de conflits, Alain JUPPE s'est engagé en janvier 89 et a demandé à l'OPHVP de prévoir des projets dans la Goutte d'Or. Au jour d'aujourd'hui, on en est toujours au même point... L'OPHVP n'a toujours rien sorti de ses cartons. Pourtant, "Paris-Goutte d'Or" et "Habiter au Quotidien ont fait des propositions, en s'appuyant notamment sur l'expérience de Grenoble (où plus de 1000 personnes isolées vivent la multilocation dans le parc HLM de la ville, sans que cela ne soulève de problèmes majeurs). Tous nos projets ont été bloqués. On nous répond : "c'est l'OPHVP qui s'en occupe". Aux dernières nouvelles, on nous parle de la construction d'un "Logotel" (produit créé par "Logement pour Tous"), ce qui est une formule intéressante mais qui ne répond pas du tout au problème de la Goutte d'Or. Les isolés qui sont dans les hôtels meublés sont là depuis parfois 25 ans et vivaient tranquilles, avec des loyers modiques. Ils ne demandaient rien: ce sont des habitants normaux, stables, peut-être plus stables que beaucoup de familles. Et puis tout à coup, avec l'opération de rénovation, ils découvrent qu'ils n'ont pas un statut de locataire, et donc qu'ils n'ont droit à rien. Or pour nous, ce sont des habitants de la Goutte d'Or qui ont droit à avoir ENFIN l'accès au logement, à la quittance de loyer. C'est donc là le point le plus crucial en ce qui concerne le relogement dans le cadre de l'opération de rénovation.

Un autre problème, c'est celui de **fluidité du plan d'aménagement**. Celui-ci n'est pas stable: il n'arrête pas de bouger, et les démolitions de s'étendre. On est parti en 84 sur la base d'environ 90 parcelles à détruire. Il y a eu ensuite un certain nombre d'achat d'immeubles à l'amiable, déjà réalisés ou projetés (3 et 5 Goutte d'Or, 19 et 21 Jessaint, cours des 30 et 32 Goutte d'Or, cour du 7 rue des Gardes, 1 et 3 Islettes). Puis, il y a le projet de création d'un Centre d'Animation Jeunesse - projet positif, nous en convenons - qui remet en question l'aménagement des îlots 4 et 5 (triangle formé par le Bd de la Chapelle, la rue de Chartres et la rue de la Charbonnière et traversé par la rue Fleury). Sur ces 2 îlots, tous les projets de réhabilitation sont bloqués, et tout cela car la DCL ne sait toujours pas aujourd'hui, 6 ans après le début de l'opération, ce qu'elle compte faire exactement sur ces terrains. Les mêmes incertitudes existent pour la Villa Poissonnière, notamment pour les immeubles situés aux extrémités de la Villa (42 Goutte d'Or et 39-41-43 Polonceau). Si l'on veut vraiment le bien du quartier, si l'on veut créer une dynamique de réhabilitation, il ne faut pas que le plan d'aménagement soit mouvant comme c'est le cas actuellement. Il serait temps de se décider.

Dernier problème concernant le secteur de rénovation: la **restauration immobilière**. Les immeubles qui ne doivent pas être détruits sont soumis à cette procédure. Des injonctions de travaux sont notifiées aux propriétaires qui ont 3 ans - renouvelables - pour les réaliser. A ce jour, toute la partie est du quartier n'a toujours pas vu passer les experts nommés par la Ville. Or, d'ici 2 ou 3 ans, il n'y aura plus de subventions accordées aux propriétaires pour ces travaux (dans le cadre de l'OPAH). C'est à ce moment-là que les copropriétés recevront leurs injonctions qui pourront porter sur des travaux importants donc chers. Ils ne pourront donc pas les faire, car pour y arriver, il faut prévoir une programmation sur 4 ou 5 ans (sans quoi les propriétaires ne peuvent pas payer). Ils seront donc expropriés. Je ne crois pas que cela fasse partie d'une volonté délibérée de la Ville de posséder l'ensemble du quartier. Je crois plutôt que c'est un problème de lourdeur bureaucratique et de manque de compétence et de performance. Cela vient aussi du fait que pas grand monde à la DCL ne croie vraiment à l'efficacité de cette procédure.

AUTRES PROBLEMES DE RELOGEMENT (en dehors de la Rénovation)

On considère maintenant le périmètre OPAH qui s'étend de la rue de Clignancourt à la rue Stéphenson, et de la rue Doudeauville au Bd de la Chapelle.

Il nous faut parler là aussi du problème des **hôtels meublés**. La plupart des hôtels meublés au mois du quartier se transforment en hôtels à la journée, ce qui est beaucoup plus rentable. Prenons l'exemple de l'hôtel dont du 44 rue des Poissonniers je vous parlais tout à l'heure, où l'OPHVP "place" les isolés évacués de la Goutte d'Or qui acceptent de se faire convaincre. Cela dure depuis plusieurs années. On peut se poser la question: pourquoi ces personnes ne restent pas dans cet hôtel? Elles y vont, y restent un ou deux mois, puis partent. Les derniers connus qui ont accepté d'y aller (venant du 19 rue de la Goutte d'Or) y sont entrés en février 90. Le loyer était alors de 2000 Frs pour une chambre à 2 personnes où l'on a juste la place de passer entre les 2 lits. Au bout de 2 mois, le gérant demande 2500 Frs, et ce sera certainement bientôt 3000 Frs au train où vont les choses. Les personnes qui entrent dans un hôtel meublé n'ont donc aucune garantie. Autre exemple: l'hôtel meublé du 29 Goutte d'Or/30 Chartes qui échappe de façon curieuse à l'expropriation. Récemment, tous les locataires, et particulièrement les familles avec enfants, ont reçu des lettres d'expulsion pour fin avril. Le propriétaire n'a qu'une envie: mettre tout le monde dehors pour faire de son établissement un hôtel à la journée. On pourrait citer de nombreux autres exemples. On va donc vers la disparition de ce type d'hôtels qui jouaient un rôle important pour les isolés et servaient d'issue de secours aux familles sans abri qui ne trouvaient rien à louer.

Autre problème important: les **évacuations pour péril**. Depuis 84, il y en a eu 15 dans le quartier. On sait comment cela se passe. Quand la Préfecture de Police estime qu'il y a danger, elle décrète le péril imminent. Les forces de police - nombreuses - arrivent vers 6 h du matin et font sortir tout le monde de l'immeuble. Les affaires sont emportées vers un Garde-Meuble. Les familles atterrissent dans des hôtels pris en charge par l'aide sociale et attendent alors 2 mois, 6 mois, parfois 1 an ou plus un relogement. En effet, à Mr Juppé qui s'étonnait lors d'une Commission plénière DSQ que le relogement ne soit pas programmé avant l'évacuation, Mr Lafouge (Directeur de la DCL) a répondu que la Ville avait tellement de gens à reloger qu'elle ne commence à s'occuper des périls que quand les gens sont à la rue. Dans cette procédure, le relogement n'est pas garanti du tout à Paris, il est plutôt à Ozoir-la-Ferrière ou à Trappes.

Cela est très révélateur de l'énorme problème que constitue le **relogement des familles à faible revenu**. Moins vous avez de revenus, plus on vous reloge loin de Paris, car il paraît que plus c'est loin, moins les loyers sont chers. Il ne faut pas oublier que les organismes relogeurs exigent des revenus (sans compter les allocations familiales et l'APL) quatre fois supérieurs au loyer et que personne ne peut leur imposer un candidat. Les refus sont très fréquents (certaines familles ont essuyé plus de 10 refus par les sociétés HLM) sous prétexte de "ressources insuffisantes", ce qui cache souvent un refus de type "raciste" (pour les familles immigrées). Il faut signaler ici la pratique de la DCL pour le relogement de ces familles évacuées pour péril comme pour celles à reloger du Square "Passage Léon" qui fait appel aux associations caritatives telle Solidaritoit (Secours Catholique) pour demander des garanties. Ce n'est pas normal dans ces cas, notamment pour le Square du Passage Léon où le relogement à Paris est une obligation légale pour la Ville.

Enfin, je voudrais parler du **relogement des employés de la Ville de Paris**. Vous savez qu'il existe le système du 1% patronal qui permet aux employeurs privés de proposer des logements à leurs employés. Un tel système ne fonctionne pas pour la Ville. On pourrait penser qu'elle compenserait cela en s'occupant de façon prioritaire de ses employés. Dans la réalité, cela ne fonctionne pas. Prenez le cas de personnes travaillant au Service de la Propreté, qui ramassent les ordures ménagères et qui ont donc des horaires très spéciaux (tôt le matin): il est vital pour ces personnes d'habiter à Paris. Or, l'on constate que sur les quelques cas urgents (soit pour expropriation, soit pour saturnisme) signalés à la DCL, le fait que le père de famille travaille à la Ville n'a en rien accéléré le relogement.

3°. Faraone BOGAZZI ("Habiter au Quotidien")

Je vais compléter l'exposé précédent sur différents points.

D'abord, je voudrais parler des **préemptions**. Nous avons proposé la réhabilitation d'un immeuble, le 7 rue Richomme qui a été préempté par la Ville, bien que la Fondation propriétaire était disposée à le vendre à l'association "Solidaritoit" avec laquelle on aurait pu monter une opération du type de celle réalisée au 1 rue Léon. Par contre, l'immeuble du 16 rue Cavé vient d'être vendu à des promoteurs, et là, la Ville n'a pas exercé son droit de préemption, alors qu'on aurait pu y réaliser différents projets. Pourquoi préempte-t-on un immeuble où il y avait la possibilité de loger 16 familles (7 Richomme) ? Quelle cohérence y-a-t-il dans cette politique ? De plus, on voit des préemptions s'exercer sur des immeubles dont les propriétaires ont voté des travaux de réhabilitation.

En ce qui concerne **les familles relogées à l'hôtel** suite à un péril, je voudrais donner quelques chiffres. Prenons le cas du 34 rue Myrha: sur 11 familles à reloger, 6 uniquement l'ont été à ce jour. Il en reste donc 5 qui sont hébergées provisoirement depuis un an à l'hôtel. Les enfants sont obligés de manger des sandwiches tous les jours du fait de l'interdiction de faire de la cuisine dans ces hôtels. L'hébergement d'une famille revient à 14.200 Frs par mois (pris en charge par la DASES) plus 1.200 Frs versés par la famille (ce qui est un prix moyen car cela dépend de l'hôtel et de la composition de la famille; les coûts réels s'échelonnent de 18.000 Frs à 8.000 Frs). Si nous faisons le total de toutes ces sommes versées par la Collectivité et par les familles, on atteint des sommes astronomiques avec lesquelles ces familles auraient pu vivre 4 ans dans un logement correspondant à leurs besoins (cf par exemple un 4 pièces à 2.350 Frs).

Quant aux **hôtels meublés**, je voudrais rajouter deux mots sur ce sujet. Il n'est pas possible que plus de 6 ans après que des rapports ont été remis aux services compétents, rien n'ait été fait pour réglementer un peu cette profession (prix, confort minimum, droit des résidents, etc...).

Parlons maintenant des **projets associatifs**: le 52 rue de la Goutte d'Or, par exemple. Projet proposé dès 1984 et pour lequel Mr Juppé a donné récemment son accord. Nous ferons ainsi la preuve que les Associations peuvent monter des projets et les faire aboutir en liaison avec le Pacte, l'ANAH, la DCL, etc...

Il y a aussi le 19 rue de Jessaint, immeuble appartenant à l'OPHVP, dans lequel on peut faire des logements adaptés à la multilocation. Le quartier s'y prête bien, car il a déjà depuis longtemps intégré ces différentes façons de vivre. La proposition a été faite, mais à ce jour, pas de réponse. La multilocation, on nous dit que ça ne peut pas marcher, que cela crée des problèmes, que c'était très compliqué à monter, etc... Mais qu'est-ce qui n'est pas compliqué dans la vie? Et si on ne fait pas d'expériences, alors il n'y aura jamais de progrès. C'est pourtant bien l'esprit qui préside à la politique de développement social des quartiers. Des possibilités financières importantes existent et doivent particulièrement permettre aux innovations sociales de se concrétiser pour solutionner des problèmes majeurs. L'amélioration des rapports qui a vu le jour entre les associations et la Ville et ses services doit franchir une nouvelle étape aujourd'hui.

Autre point crucial: **les logements neufs**. Au 1er trimestre 91, 135 logements neufs vont être livrés par l'OPHVP. Qui va y habiter? Est-ce qu'aujourd'hui, 6 mois avant l'attribution de ces logements, il ne serait pas intéressant de voir quelles familles y seront relogées? Y-aura-t-il ségrégation? Va-t-on faire un choix en fonction du revenu familial ou de l'origine ethnique? Si on ne pose pas le problème maintenant, on arrivera dans 6 mois à une situation figée où l'on nous dira : "celui-là n'a pas le droit, celui-là, il lui faut la garantie du Secours Catholique ou d'Emmaüs, etc...". Les 650 logements neufs sont prévus en totalité pour le relogement des habitants de la Goutte d'Or (engagement de la Ville pris en 84).

4°. Marc LEDRET ("Accueil & Promotion")

Je voudrais parler du problème du **regroupement familial** en ce qui concerne les immigrés. La possibilité de faire venir les membres de sa famille est conditionnée par les conditions de logement dont peut justifier le chef de famille. Dans nos permanences, nous rencontrons énormément de femmes et d'enfants qui vivent dans des conditions lamentables, sans titre de séjour. Or, pour accéder à un logement social, il faut le titre de séjour des personnes présentes dans le logement. D'où un cercle vicieux. Il y a là un blocage qu'il faudrait briser.

5°. Aïcha SMAIL ("Accueil-Goutte d'Or/Secours Catholique")

Je voudrais me faire l'écho ici de ce qu'expriment les femmes qui viennent chez nous.

Les demandes de logement déposées souvent depuis des années demeurent sans réponse, le relogement restant promis mais à une date jamais précisée.

En attendant:

- les familles nombreuses s'entassent dans une ou deux pièces.
- les immeubles se dégradent: les propriétaires refusent de dépenser de l'argent pour des immeubles appelés à être détruits.
- les concierges n'existent plus, l'entretien n'est plus assuré mais les charges ne diminuent pas.
- les loyers sont payés, mais les quittances difficiles à obtenir.
- pas de douche, ni WC à l'intérieur du logement. Les toilettes sont difficiles d'accès pour les enfants qui ont peur de s'y rendre seuls.
- des enfants tombent malades à cause de l'insalubrité de certains logements ou sont atteints de saturnisme.

Je cite ce que disent certaines femmes:

"Pendant ce temps on vit mal, avec en plus les rats et les souris... les enfants ont peur, il n'y a pas de lumière dans les escaliers... Risque d'accident... Problème avec le courrier perdu ou volé. Prostitution sauvage dans les couloirs de l'immeuble... Les drogués se cachent dans nos immeubles, les seringues traînent... La police ne se déplace plus... Problème de la vie sexuelle du couple dans un logement trop exigü... C'est bien de construire un commissariat, mais c'est mieux de reloger les gens..."

Nous voulons aussi signaler les deux "cercles vicieux" dans lesquels de nombreuses familles sont coincées:

- logement <---> travail <---> formation
- pour avoir un logement, il faut des ressources suffisantes. Du fait du bas salaire du mari, la plupart des femmes doivent travailler.
- pour obtenir un travail, il faut un minimum de formation à la lecture et à l'écriture en français.
- or une formation adaptée aux besoins des femmes du quartier n'existe pas; en effet, les stages offerts requièrent un niveau trop élevé pour des femmes la plupart du temps analphabètes dans leur propre culture.

- logement <---> ressources <---> normes de surface

La taille d'un logement à attribuer est déterminée en fonction de la taille de la famille. Les ressources de la famille doivent être alors suffisantes pour couvrir le loyer du dit logement (actuellement 4 fois le montant du loyer). Si ce n'est pas le cas, la famille se verra refuser le logement sans possibilité d'obtenir un logement un peu plus petit adapté à ses

ressources. La rigidité du système des normes laisse alors la famille en surpeuplement dans son logement.

D'où notre demande impérative d'un ré-examen de cette double exigence: le rapport loyer/ressources et le barème des normes de surface exigées pour le relogement.

6°. Simone VIGUIE ("Accueil-Goutte d'Or/Secours Catholique")

Je voudrais apporter certaines précisions sur des points déjà abordés:

- la caution/garantie: les sociétés HLM donnent parfois des imprimés très bizarres pour ces cautions, et demandent parfois des cautions "à durée indéterminée", ce qui est illégal. de plus, les organismes tels "Solidaritoit" doivent faire des cautions dans le vide. Une personne du quartier a eu 12 propositions. A chaque fois, il a fallu refaire les dossiers. La caution, on doit la donner tout de suite, et parfois on la donne pour rien.

- les propositions de relogement: la procédure n'est jamais la même. Parfois, on demande à la famille une réponse immédiate. Ils doivent dire tout de suite s'ils acceptent ou s'ils refusent, sans avoir visité le logement. Parfois, on leur indique uniquement le quartier en leur disant d'aller se rendre compte sur place, sans leur préciser l'adresse. Et le bon de visite vient plus tard.

- la vigilance des associations. Je voudrais insister sur le fait que si les relogements dans le secteur de rénovation se passent relativement bien, c'est en grande partie grâce à la vigilance associations. Si nous cessions d'être vigilants, cela se passerait certainement autrement.

7°. Monsieur DELAROA ("PACTE de Paris") - Extraits de son intervention:

En ce qui concerne la réhabilitation, le bilan que l'on peut faire aujourd'hui est semi-positif. Nous constatons en effet que l'OPAH fonctionne à double vitesse. Les co-propriétés qui sont relativement saines, aussi bien au niveau de la gestion qu'au niveau du bâtiment, savent profiter de l'OPAH, ce qui déclenche grâce aux aides financières des travaux qui étaient en suspens. Par contre, notre souci, ce sont les copropriétés très dégradées où notre service (technique et financier) n'apporte rien dans la mesure où les problèmes sont en amont (retard de charges, propriétaires inconnus, dégradation du bâti). Cela dépasse le cadre proprement technique ou financier: il faut essayer de remettre à flot ces copropriétés.

8°. Autres points abordés au cours du débat:

- des précisions ont été données par la représentante de la CAF sur l'aide à la caution que peut proposer cet organisme.

- des demandes d'information ont été formulées sur l'opération qui devra être réalisée rue Emile-Duployé.

- les refus fictifs de logement ont été dénoncés (il s'agit d'organismes de relogement qui font état d'un refus non exprimé des familles pour ne pas attribuer le logement).

- le PACTE a été sollicité pour qu'il se lance dans l'aide à la gestion des immeubles quand ceux-ci sont gérés par un syndic défaillant.

II. LOGEMENT - INTERVENTIONS DES ELUS (Lundi 21 Mai)

1°. Mr A. JUPPE

RELOGEMENT SECTEUR DE RENOVATION

Il y a tellement de questions que, bien entendu, je ne peux pas répondre à toutes. En effet, beaucoup d'entre elles nécessitent des recherches complémentaires dans les services. Cela tombe bien d'une certaine manière puisque le 11 juin prochain nous avons une réunion de la Commission et cela me permettra, vraisemblablement, d'obtenir, à ce moment là, des services compétents de la Ville, de l'O.P.A.C. ou de l'Etat, des réponses plus précises. Je voudrais d'abord, en ce qui concerne les problèmes de logement dans leur ensemble, faire une remarque générale. Je me souviens très bien du démarrage de cette Opération en 1982-83, on nous avait dit : <<Le relogement sera une véritable catastrophe, personne n'assumera ses responsabilités, ni la Ville, ni l'Etat ; cela sera un désastre !>>. Je peux vous dire qu'aujourd'hui, 6 ans après le début de l'Opération, la moitié des relogements qui devaient être faits ont été réalisés, c'est à dire 537 relogements (chiffres de l'année dernière). Sur ces 537, 447 à la fin de l'année dernière l'avaient été dans les 18ème et 19ème arrondissements. Là encore, il n'y a pas eu de déportation ou d'expatriation. Donc globalement, je crois qu'on peut dire aujourd'hui que les relogements, dans leur ensemble, se sont bien déroulés même s'il y a pu avoir ici ou là quelques difficultés.

RETOUR A LA GOUTTE D'OR

Parmi les questions que vous avez posées, il y en a une à laquelle je peux répondre tout de suite. Vous me dites : <<Est-ce que les retours dans le quartier seront possibles ?>> la réponse est très claire : c'est oui, bien entendu. Cela a été prévu dans la convention qui nous lie à l'Etat et sera également prévu dans la nouvelle qui est en cours de négociation : il y a possibilité, et même priorité pour le retour dans le quartier. Cela dit, il ne faut pas se faire, je crois, trop d'illusions sur ces retours. Toutes les opérations qui ont été faites partout en France le montrent. Lorsque des personnes ont été relogées convenablement dans le 18ème en particulier, c'est à dire près de la Goutte d'Or, même dans le 19ème, la plupart du temps, elles n'ont pas envie de faire face à un nouveau déménagement et aux dépenses que cela entraîne toujours pour revenir à quelques rues de là dans le même quartier, à la Goutte d'Or. Il ne faut pas se faire d'illusions, il n'y aura pas une demande à 100%, à 90% ou à 50% de gens qui voudront revenir. S'ils le veulent, ils le pourront, bien entendu, je le confirme, mais on ne prendra que les demandes qui nous sont présentées.

CARENCE DES PROPRIETAIRES

J'en parle sous le contrôle des représentants du P.A.C.T.E. et de l'O.P.A.C. La carence des propriétaires c'est la raison pour laquelle la procédure de Résorption de l'Habitat Insalubre (R.H.I.) prévoit des injonctions pour réaliser un certain nombre de travaux. Ces injonctions ont commencé à être faites l'année dernière. Je crois que le délai pour se mettre en règle est de deux ans. C'est donc à partir de l'année prochaine que s'il n'y a pas eu réalisation des travaux par les propriétaires, la Ville pourra se substituer aux propriétaires défaillants et faire des travaux. Mais la loi nous impose ce délai de deux ans. La carence, elle n'est pas simplement dans les travaux, vous le dites d'ailleurs fort justement, elle est également dans la gestion. Il existe là des structures qui permettent de conseiller les locataires. Je ne sais pas si le P.A.C.T.E. peut faire cela, si c'est sa vocation, mais nous avons mis en place, à la mairie du 18ème arrondissement comme dans beaucoup de mairies d'arrondissement, une antenne chargée d'apporter son conseil aux locataires. On peut éventuellement l'interroger sur la manière dont elle pourrait intervenir dans le secteur de la Goutte d'Or pour aider les locataires en vue de la carence de leurs copropriétaires ou de leur propriétaire.

EVACUATION EN CAS D'ARRETE DE PERIL

L'évacuation en cas d'arrêté de péril est un sujet difficile parce que je n'arrive pas à saisir la vérité dans ce domaine là. Vous me dites, et je n'ai aucune raison de ne pas vous croire, que lorsqu'il y a arrêté de péril, aucune disposition n'est prise pour préparer les gens à ce qui va se passer. Et donc la police et les services débarquent au petit matin et cela crée un traumatisme que j'imagine et que je comprends bien, naturellement. Mais chaque fois que je fais une enquête sur un cas précis, on me dit : <<Mais pas du tout, voilà 15 jours ou 3 semaines que les services sont en train de discuter avec les locataires pour les aviser de ce qui va se passer>>. J'avoue que jusqu'à présent, je ne suis jamais arrivé à savoir qui avait raison ; sans doute y a-t-il un petit peu des deux. Je ne sais plus quel est le dernier cas qu'on m'a soumis. J'étais moi-même intervenu auprès du Préfet de Police qui m'a rappelé le lendemain pour me dire : <<Voilà ce qui s'est passé avant>>. Alors je me suis retrouvé un peu gêné parce que je l'avais secoué alors qu'il m'expliquait que son dossier n'était pas aussi mauvais qu'on voulait bien le dire. Cela dit, ce problème a été évoqué à plusieurs reprises dans le cadre de la Commission. J'ai demandé aux services de la Ville et aux services de la Préfecture de Police de se concerter avant l'évacuation pour arrêté de péril et de trouver des solutions qui permettent de ne pas laisser des gens sur le pavé. Nous serons très attentifs à ce que les bavures qui ont pu exister, qui sont fort regrettables, ne se reproduisent pas.

REFUS FICTIF DE LOCATION

Là, j'aimerais en savoir plus car se sont des faits qui pourraient être graves s'ils étaient vérifiés. Donc si vous avez des exemples précis ou la preuve que des refus fictifs de location ont été donnés, nous en tirerons toutes les conséquences en saisissant les services de tutelle et les Services de la Ville.

1% PATRONAL

Quant au 1% patronal, c'est une formule qui concerne les entreprises privées : la Ville n'y est pas assujettie. Elle fait le relogement de son personnel par d'autres procédures en particulier en réservant dans des programmes de l'Etat un certain nombre de logements pour reloger les agents de la Ville de Paris ou les fonctionnaires. Ceux d'entre vous qui participent ou assistent aux débats du conseil d'arrondissement savent que nous avons maintenant une politique systématique pour essayer de réserver des pourcentages de logements dans les programmes H.L.M. d'une part aux fonctionnaires de la Préfecture de Police, et d'autre part pour les infirmières et les membres de l'Assistance Publique car l'une des raisons du grave déficit des infirmières ce sont les conditions de logement qui font qu'elles sont obligées, lorsqu'elles sont de garde la nuit, de parcourir trop de kilomètres pour se loger. En ce qui concerne l'utilisation du 1% patronal par les entreprises elles-mêmes, c'est un sujet très controversé. Vous me dites : <<Comment faire plus?>> Il faut savoir que quand on en fait plus, l'attribution des logements échappe totalement au Préfet d'un part et à la Ville d'autre part. C'est l'entreprise qui contribue qui attribue. Rien ne l'oblige à ce moment là à reloger par exemple des habitants du quartier. Elle loge ses salariés qui peuvent bénéficier du 1%. Donc il faut faire du 1% mais il ne faut pas en faire trop. Parce que si on n'en fait trop, on n'a plus de possibilités de réservation.

HOTELS MEUBLES

Le problème des hôtels meublés est fort difficile, je le reconnais bien volontiers. On cherche des solutions pour essayer de reloger et régler les problèmes. Vous avez évoqué le problème du logement à l'hôtel des gens qui sont évacués pour arrêté de péril. On essaie de les limiter au minimum ; c'est vrai que les chiffres que vous avez cités ne sont pas satisfaisants. Et puis il y a les hôtels meublés eux-mêmes qui sont une formule de logement qui restera nécessaires dans le quartier car il y a beaucoup de célibataires. Alors je suis en train de chercher des formules et je dois dire en particulier mon accord pour qu'une formule qui a été expérimentée dans le 11ème et qui est gérée par "Logement Pour Tous" (le Logotel) puisse être expérimentée dans le 18ème arrondissement, et nous constituons une structure d'accueil

des personnes qui vivent seules et qu'on ne peut pas loger dans des programmes HLM classiques. Quant à la multilocation, j'hésite un peu parce que je ne suis pas sûr que les expériences qu'on cite soient des succès aussi grands qu'on veuille bien le dire. Mais je ne suis pas borné là dessus et je suis prêt à regarder à nouveau le problème, peut-être par l'intermédiaire d'associations caritatives précisément qui pourraient être locataires d'un certain nombre de logements P.L.A. et les mettre ensuite à la disposition en les gérant.

ILOTS 4 ET 5

Il y a eu une enquête dans le cadre de la déclaration d'utilité publique qui prévoyait une certaine répartition des immeubles entre ceux qui sont à conserver et ceux qui sont à détruire et qui ne prévoyait pas d'équipement public dans ces Ilots 4 et 5. Nous pensons maintenant qu'il faudrait implanter dans ces Ilots un équipement public important avec les trois éléments que je citais : une bibliothèque, un Centre d'Animation Jeunesse et un centre de répétition musicale. Donc nous sommes en train de regarder aujourd'hui comment on pourrait modifier la déclaration d'utilité publique initiale pour prévoir l'installation d'un équipement public important. Cela va être difficile parce que ça veut dire qu'il va falloir relancer une enquête d'utilité publique officielle et donc c'est vrai que ça risque de nous faire perdre un peu de temps par rapport au schéma initial mais je crois que l'enjeu le mérite.

LA POLITIQUE DE PREEMPTION DE LA VILLE.

C'est du cas par cas. Rue Cavé, je viens d'écouter ce que nous a dit Mr Vaillant. Je comprends sa préoccupation mais on ne peut pas acheter tout et n'importe quoi. Et lorsque sur une certaine parcelle les techniciens, l'office H.L.M., etc. nous disent : <<on ne peut pas faire une Opération viable de logement parce qu'il y aura trop peu de logements>> et bien on ne préempte pas dans ce cas-là. On ne peut, lorsqu'on est une institution comme l'Office ou une société d'économie mixte, gérer des logements qu'à partir du moment où on en a un certain nombre, une masse critique.

PROJETS ASSOCIATIFS

Mon information n'est peut-être pas assez complète, mais je n'en connais qu'un : c'est le 52 rue de la Goutte d'Or. Là je vais vous faire une confidence. Il faut que je me batte beaucoup, parce que je suis le seul à y croire avec ceux qui poussent le projet, Mr Bogazzi en particulier. Il sait très bien que j'ai déjà dû taper du poing sur la table à plusieurs reprises à la Commission Ilot sensible parce qu'il y a un certain conformisme aussi bien de la part des services de l'Etat que des services de la Ville d'ailleurs. Il faut le reconnaître, les comportements sont tout à fait les mêmes, qui consistent à dire : <<Jamais une association n'aura la technicité, la surface financière, la garantie nécessaire pour réaliser une opération>>. Moi, j'ai dit aux services : <<mettons les au pied du mur : ils veulent le faire...Autorisons les à le faire !>>. Ils ont fini par me dire oui, mais j'ai encore une note sous les yeux qui date du 2 avril, où on m'explique que : <<S'agissant du 52, le dossier n'est pas au point, le niveau des charges foncières prises en compte par l'association n'est pas satisfaisant, le montage financier n'est pas suffisamment précis, l'association aurait dû faire des sondages dans le sol pour savoir si...etc.>>. J'ai annoté la note du 2 avril en disant : <<Quelques soient vos appréhensions, il faut jouer le jeu et faire sortir cette Opération>>. Alors je vais être obligé une fois encore, d'essayer de faire usage d'autorité pour convaincre les services techniques qu'il faut autoriser cette opération. S'ils ont raison et si vous vous échouez, ils pavoiseront. Si en revanche ils ont tort, cela veut dire que nous avons réussi et tout le monde sera content. Voilà ce que je peux vous dire sur cette opération du 52 rue de la Goutte d'Or que je pousse de toutes mes forces. J'espère qu'on va y arriver mais il y a encore quelques obstacles.

4ème partie :

DEBAT GENERAL

1° - Simone VIGUIE ("Accueil Goutte d'Or-Secours Catholique")

Je voudrais poser une question qu'on aborde souvent à l'Accueil Goutte d'Or du Secours Catholique avec des femmes. On sait bien qu'on ne peut pas reloger tout le monde tout d'un coup mais on voit quand même sortir des immeubles de terre. On voit qu'au 56 bd de La Chapelle et la rue Polonceau il y a des immeubles qui sont pas mal avancés. Alors il y a des familles qui se demandent si on ne pourrait pas leur donner la garantie j'ose pas dire officielle, qu'elles sauront déjà où aller. Elles savent que leur immeuble va être démoli comme celui du 22 rue Goutte d'Or. Avec toutes ces femmes donc, nous nous demandons si on ne pourrait pas promettre à ces familles, qu'elles pourront habiter rue de Jessaint, rue Polonceau, rue de la Charbonnière ou même bd de la Chapelle au lieu de faire 36 déménagements. Cela leur donnerait une sécurité car ces familles vivent dans l'angoisse de savoir où elles iront demain. On ne demande pas dans l'immédiat : quand on a attendu 10 ans, on peut attendre 6 mois, voire d'avantage.

Mr A. JUPPE

On ne peut pas dire oui globalement à votre question, parce que si on avait attendu que des logements à construire soient disponibles, on n'aurait jamais construit parce qu'il faut bien libérer les constructions à démolir avant... On va arriver au stade où on pourra faire ce genre d'opération, peut-être, et on peut effectivement demander que la convention qui nous lie à l'Etat et donc au Prefet au sein de la Commission de l'attribution pour surveiller ce point prévoit une priorité pour les occupants actuels dans les immeubles neufs.

2° - Faraone BOGAZZI ("Habiter au Quotidien")

Je voudrais vous remercier Mr le Président, de nous aider dans le projet du 52 rue Goutte d'Or qui est la deuxième réalisation de l'association dans le quartier. La première étant faite avec un propriétaire privé, la deuxième serait sur un terrain appartenant à l'O.P.A.C. Avec la collaboration d'autres associations nous essayons de surmonter ce problème assez difficile. Il est vrai que nous n'avons pas fourni un certain nombre d'éléments à la Direction de la Construction, mais nous savons que ces éléments existent et donc on voit mal pourquoi dépenser des sommes importantes pour faire, par exemple, des sondages, car on sait que l'O.P.A.C. en a fait. La meilleure chose serait donc de nous les fournir, car les soucis d'argent sont très importants pour nous. En ce qui concerne les attributions des logements qui sortent de terre à la Goutte d'Or, nous proposons, avec d'autres associations, de mettre en place un groupe de travail où les dossiers seraient examinés dès maintenant, parce que nous avons l'expérience de familles et de groupes qui, entre le moment où ils sont délogés et celui où ils sont relogés par l'O.P.A.C., rencontrent de grosses difficultés.

La deuxième question concerne les hôtels meublés et les possibilités qu'il y a dans le quartier de faire des expériences parce que je crois que l'intérêt de tous, tous ceux qui sont ici, c'est de faire des expériences. On ne peut pas rester sur des dires, des voix qui viennent d'ailleurs disant «Cela, ce n'est pas possible, etc.». Au moment où l'A.S.T.I. avait proposé à la Direction de la Construction il y a quelques années des Logotels, on leur a bien ri au nez. Aujourd'hui nous apprenons que les Logotels, c'est la solution envisagée pour régler le problème des locataires qui sont dans les hôtels meublés. Nous sommes, en tant qu'associations, ouverts à l'échange continu parce que ce qui nous manque, quelque fois, c'est l'échange continu avec l'aménageur, avec l'O.P.A.C..

Mr A. JUPPE

Très brièvement sur la première question. Il y a des procédures mises en place par la loi sur les attributions. Il y a un Préfet, une commission d'attribution, la Ville a un contingent d'attribution, etc. On ne peut pas naturellement se payer le luxe de changer ces procédures et de monter une commission d'attribution locale qui ne respecterait pas cela, donc ce n'est pas possible. En revanche, ce qui est sûr c'est que nous donnerons une priorité aux habitants du

quartier pour les bâtiments en cours d'achèvement. De plus, continuez à nous signaler des cas les plus importants et on fera le maximum pour trouver les solutions.

Sur la deuxième question : hôtels meublés et expériences. Vous me dites que dans le quartier de la Goutte d'Or, il faut multiplier les expériences. Je ne suis pas tout à fait sûr de vous suivre sur ce terrain parce que c'est un quartier difficile. Il faut faire des expériences mais ne prenons pas trop de risques parce que si vous allez dans tous les sens et qu'elles échouent, on n'aura pas véritablement progressé. Moi je suis prêt à faire cette expérience des Logotels que j'évoquais tout à l'heure. Quant on aura abouti, on en fera d'autres. Mais pas trop vite ni dans le désordre.

3° - Marc LEDRET ("Accueil et Promotion")

Vous reconnaissez, Mr JUPPE, que pour faire passer un dossier très ponctuel, vous devez taper du point sur la table. Alors comment arriver, aujourd'hui, à faire que les projets associatifs ne se heurtent pas systématiquement au mur des services administratifs et qu'on n'ait pas besoin de taper sur la table pour faire passer quelque chose qui, à notre sens, est du domaine du développement social ?

Mr A. JUPPE

Le dialogue n'est pas tout à fait formel. Moi aussi je me réjouis de cette réunion et sous cette forme là. C'est la première, bien entendu, mais les associations depuis le départ ont participé aux réunions de la Commission Ilot Sensible (une dizaine de réunions, deux fois par an en moyenne...). Cette concertation a déjà eu lieu et on ne peut pas dire qu'elle n'aboutit à rien. Il y a des tas de projets qui ont été faits depuis le départ. Des projets associatifs ont reçu des financements, etc. Donc il y a eu déjà des aboutissements. Vous me dites : «<<Mais comment expliquez vous que...?>>». Je ne peux pas vous faire un cours sur la sociologie administrative. Il y a des services dont on connaît les pesanteurs (j'en parle d'autant plus librement que je parle devant eux puisqu'ils sont représentés ici), et qui ont une peur panique de perdre le contrôle des opérations. Quand je leur dis : «<<Attention, il va falloir céder un peu de votre pouvoir et donner une part d'initiative à l'initiative associative>>», je reçois des dossiers extrêmement importants où l'on me dit : «<<Attention ! c'est l'argent des contribuables : l'Etat donne des subventions, la Ville donne des subventions : vous avez des garanties à prendre.>> Je suis obligée de prendre des précautions parce que si je donne des feux verts sans ces précautions et si l'opération marche mal, cela retombera sur moi. C'est un travail patient. Je crois que la seule solution c'est d'utiliser le cadre de la concertation dans cette Commission sur le Développement Social des Quartiers où tous les services sont concernés pour débloquer petit à petit. C'est long. Je comprends votre impatience et la mienne n'a d'égale que la vôtre. Mais les élus ne sont pas si puissants qu'il leur suffit d'appuyer sur un bouton pour, immédiatement, faire marcher la machine. Ce n'est pas aussi simple hélas ! et cela exige aussi, de notre part, beaucoup de volonté, beaucoup de travail quotidien.

4° - Céline SZWEBEL ("Arbre Bleu")

Je voudrais faire quelques remarques. Vous disiez tout à l'heure que la santé devait concerner l'Etat ou la Caisse Primaire d'Assurance Maladie etc. C'est vrai, par certains côtés, mais le problème principal, c'est le logement. Vous disiez également, concernant la jeunesse, qu'il y avait beaucoup d'activités et beaucoup de possibilités. C'est vrai mais en même temps il y a un problème : les enfants qui ont dépassé 11 ans et qui ne sont plus en primaire restent dans la rue pendant les vacances scolaires. C'est un problème parce qu'ils ne sont pas encore suffisamment conscients des dangers qu'il peut y avoir pour des enfants de cet âge. D'autre part, Mr BEGUET disait que la C.P.A.M. pouvait avoir des actions dans ce quartier. Effectivement, elle en a eu au niveau du saturnisme, des éducatrices qui interviennent dans les P.M.I., des actions dans des moments un peu difficiles, durs, mais nous attendons quelque chose à long terme : on a besoin d'informations sur la diététique, sur la contraception, etc.

Nous avons rencontré le directeur de la C.P.A.M. Il nous a dit, effectivement, qu'il y avait peut-être des actions ponctuelles. Mais on ne peut pas faire tout tout seul en tant qu'association. On a besoin d'aide dans le domaine de la santé.

Au niveau des logements, il y a des problèmes pour les enfants du quartier qui n'ont pas assez d'espace et développent une importante instabilité psychologique. Ce sont des enfants qui travaillent mal en classe et subissent un échec scolaire.

Mr A. JUPPE

La meilleure manière d'améliorer l'état sanitaire du quartier c'est de rénover ces logements. C'est exactement ce que j'ai dit. C'est pour cela que l'on fait l'Opération. Sur le deuxième point (les activités destinées aux jeunes), je n'ai pas dit qu'il y en avait assez, j'ai dit qu'il y en avait beaucoup. Une précision sous le contrôle de Marie-José Sainte Rose Rosemond qui est conseillère sur les questions scolaires : les opérations que j'ai citées, notamment les opérations spéciales jeunes vont jusqu'à 14 ans. Il y a donc des possibilités pour cette tranche d'âge, pour les petites et les grandes vacances.

5° - Hédi CHENCHABI ("A.I.D.D.A.")

Un certain nombre de points ont été abordés, concernant l'action culturelle dans un quartier comme la Goutte d'Or. Quel type d'action culturelle peut on y mener ? Est-ce qu'aujourd'hui parler de l'interculturel cela joue contre l'intégration ? pour l'intégration ? ce sont des questions de fond. Dans l'un des quatre quartiers du 18ème une action culturelle globale est menée quotidiennement par les différentes associations qui ont des activités périscolaires et culturelles. Est-ce que ces actions peuvent, doivent, s'articuler à ce qui se fait au niveau de la politique de la Ville de Paris (Plan Lecture) ? Le Plan Lecture sur le quartier a démarré il y a à peu près quatre ans. Un certain nombre d'associations se sont attelées à la tâche, bénévolement, en souscrivant des dons des habitants du quartier ou d'ailleurs pour mettre en place des bibliothèques, des espaces libres pour enfants, des espaces jeux éducatifs et pédagogiques. Ces espaces-là existent. Comment peut-on trouver une articulation avec cette politique de la Ville ? Ce problème est crucial, et moi je tiens à réaffirmer l'importance de l'action culturelle dans ce quartier de la Goutte d'Or parce qu'on remarque, les uns et les autres des phénomènes de recherche d'identité. On remarque aussi qu'un certain nombre d'enfants qu'on touche dans le cadre de nos animations, faute de pouvoir mener nous mêmes des activités telles que l'enseignement des langues et des cultures d'origines, s'orientent vers d'autres espaces. Le président de séance a été pudique : il a parlé de garage etc. Moi je vais carrément le dire : il y a des espaces autres que les espaces laïcs et interculturels que nous nous défendons et qui existent sur ce quartier. Est ce qu'un jour notre action va être soutenue, entendue et concrètement articulée avec ce que fait la Ville ?

Mr A. JUPPE

Sur le problème de l'interculturel, j'ai écouté ce qu'a dit tout à l'heure mon collègue Vaillant et je souscris tout à fait à cela. Je parle d'abord du rôle de l'école. L'école n'a pas vocation, dans mon esprit, et je suis heureux de voir que je ne suis pas le seul à parler ainsi, à être un lieu multiculturel. L'école a pour vocation de faciliter l'intégration, sans l'imposer bien sûr, mais à la faciliter. Et à ce titre, elle doit véhiculer une culture commune qui est celle de la collectivité nationale dans laquelle nous vivons. Ce serait aller contre l'esprit démocratique tel que nous le concevons que de dispenser un enseignement général dans une langue qui ne soit pas la langue française. Il faut permettre à ceux qui le souhaitent, d'apprendre la langue qu'ils souhaitent apprendre et, bien entendu, la langue de leur famille d'origine. Cela va de soi : nous y sommes tout à fait disposés.

En ce qui concerne l'action associative, je suis tout à fait prêt (on l'a déjà fait à plusieurs reprises), à aider des initiatives culturelles qui se déroulent dans le cadre que je viens d'évoquer. La liaison entre ces initiatives associatives et l'action de la Ville notamment en matière du Plan lecture, est quelque chose que l'on a pas encore regardée. Il faut que l'on se pose ce problème parce que je crois que là, il faut une certaine complémentarité et non pas

une espèce de divorce ou de lutte. Il y a déjà un certain nombre d'actions qui sont faites par la Ville et qui consistent à subventionner des associations qui font du soutien scolaire. Ce qui prouve qu'il n'y a pas guerre, qu'il peut y avoir complémentarité. C'est un point qu'il faut poser effectivement.

6° - Saïd FERRI ("A.P.S.G.O.")

En ce qui concerne le Centre d'Animation Jeunesse qu'on nous a annoncé, je voudrais savoir, mis à part les possibilités d'être un lieu de rencontre, pour ce qui est de s'initier aux langues, de faire un peu d'informatique et de pratiquer de la musique, est ce qu'il pourrait y avoir une espèce de coopération interactive entre les associations du quartier, la Ville et l'Etat, afin de disposer de ce local et d'en utiliser efficacement les possibilités ? Quelles seront les modalités de fonctionnement dans cette optique de coopération interactive associations-Ville-Etat et quels sont les objectifs culturels de la mise en place de cette maison des jeunes ? Quelle place comptez-vous accorder à des associations dont la vocation première est d'aider à l'intégration scolaire des jeunes comme l'A.P.S.G.O. ou d'autres associations bien sûr ?

Mr H. MECHERI

Je crois que la réflexion a été menée d'abord à travers un certain nombre de réunions qui ont eu lieu et qui nous ont permis de prendre un peu plus conscience des besoins tels que vous les exprimez. Les besoins étaient très divers : la danse, monter des laboratoires de langue en anglais, etc.. Alors nous avons pris en compte l'ensemble de ces demandes et nous avons essayé, à partir de là, de dessiner un profil de ce que pouvait être cet équipement : il y aura un laboratoire de langues, une salle libre pour la répétition de danse. Il y aura également, à l'intérieur de cette structure, une vidéothèque. Une fois que nous serons parvenus un peu plus loin dans la réalisation pratique, nous allons engager une concertation pour les modalités quotidiennes du fonctionnement : voir comment les associations vont pouvoir fonctionner ensemble parce qu'il y a des demandes éparses mais il va falloir maintenant les regrouper et leur donner une cohérence dans le lieu. Les objectifs de ce centre, ce n'est pas du tout de plaquer des activités pour les jeunes qui seraient comme ça extérieures mais au contraire à partir des projets que vous avez exposés, de les prendre en compte et de les faire vivre dans le Centre d'Animation Jeunesse. Voilà la philosophie de ce projet.

En ce qui concerne le soutien scolaire, j'avais fait une proposition lorsqu'on s'était rencontré pour voir dans quelle mesure on ne pourrait pas, éventuellement, mettre en place une formation. En effet, les gens qui veulent faire du soutien scolaire n'ont pas toujours les outils pédagogiques pour s'occuper des jeunes et savoir comment les aborder ni comment mettre en place cette relation pédagogique qui s'apprend, elle aussi. On va, de nouveau, se réunir pour voir dans quelle mesure on pourrait mettre en place un cycle de formation. Des associations ont déjà des projets. On pourrait voir comment ces projets pourraient se mettre en place.

7° - Aïssa MEGUENI

Nous sommes ici dans le quartier de la Goutte d'Or depuis longtemps et nous voulons y rester, être logés comme tout le monde, pas dans les foyers ni dans les hôtels meublés. Tous les immeubles du quartier de la Goutte d'Or sont presque démolis. Il y a encore des gens qui ont des problèmes de logement dans le quartier de la Goutte d'Or.

Mr A. JUPPE

L'objectif évident de tout ce que nous faisons ici c'est d'améliorer le logement. C'est pour ça qu'on a fait l'Opération Goutte d'Or. On s'est rendu compte, il y a quelques années, que c'était insalubre, que les espaces pour les enfants n'existaient pas... Notre objectif, c'est de donner à tous ceux qui vivent ici, des conditions de logement dignes et égales à ce que n'importe quel habitant de Paris peut envisager. On y arrive petit à petit. Ça va prendre encore du temps, il ne faut pas se faire d'illusions. Même lorsque cette première phase de

l'Opération sera terminée, il y en aura une autre ; il y aura d'autres besoins dans les quartiers avoisinants. Je ne peux que vous répéter cela et vous dire que nous sommes déterminés à aller dans cette direction. Il n'est pas normal qu'en 1990 des gens continuent à vivre comme on vit trop souvent dans ce quartier. Et c'est cela qu'il faut faire disparaître. C'est l'objectif de l'Opération.

8° - Sabine DERRIDA ("Arbre Bleu")

Ma question a trait au saturnisme. Il y a des projets, que vous connaissez, avec Médecins Sans Frontières. et Migration Santé. Mais on a un petit problème : c'est l'hébergement transitoire des familles pendant qu'on rénove leur logement. D'autant que maintenant le P.A.C.T.E. va certainement nous aider et de 15 jours de relogement transitoire, on passera à 1 mois. On ne peut continuer à héberger des familles à Aulnay-Sous-Bois, très loin. Est ce qu'il ne serait pas possible d'avoir, dans le quartier, un logement tiroir ?

Mr A. JUPPE

Je crois que c'est tout à fait légitime. Je connais bien l'opération que vous évoquez avec M.S.F. et la deuxième association parce que c'est la Ville qui l'a aidée, donc nous allons tout à fait dans cette direction. C'est un point qu'on va noter. On va essayer d'obtenir cela de notre Office.

9° - Benoît MENARD ("A.D.O.S.")

Je voudrais savoir quelle place sera réservée dans les futurs aménagements des jeunes, à la tranche des enfants qui va de 5 à 12 ans parce qu'eux aussi souhaitent des lieux de rencontre et d'accueil autres que les stages poterie, des lieux où ils puissent aller parce que quand ils sortent de l'école, ils n'ont pas forcément la place chez eux et donc ils n'y vont pas directement et traînent dans la rue.

Mr A. JUPPE

Ce qui prouve que les problèmes sont infinis. Nous nous étions plutôt intéressés aux plus de 12-14 ans parce que ce sont eux qui sont le plus souvent dans la rue et nous avons le sentiment qu'en dessous de 12-13-14 ans, les activités périscolaires proposées par la Ville, qui ne sont pas simplement des stages de poterie, sont extrêmement nombreuses. S'il y a un nouveau problème il faudra qu'on y réfléchisse. Pour l'instant on n'a pas eu l'occasion de le faire.

10° - Marie-Thérèse GOMIS ("A.S.F.I.")

Sans revenir sur ce qui a été dit, il y a des cas d'urgence. Rue Emile Duployé, 5 personnes vivent dans une seule pièce. On leur a coupé l'eau et l'électricité depuis deux ans. Quand on monte l'escalier il n'y a pas de rampe ni de lumière. C'est quand même dégradant que dans le pays des droits de l'Homme on puisse être avili à ce point. Parce que le problème du logement, comme on l'a dit, est lié au problème de la santé, c'est lié à tous les autres problèmes, échec scolaire etc. On ne remplacera jamais la famille. Si on crée des espaces, il faut pouvoir travailler avec des familles et non pas remplacer la famille.

Mr A. JUPPE

On ne peut qu'être d'accord avec vous madame. Je pense, vu les conditions, qu'il doit s'agir d'un immeuble privé et dans ce cas là on a du mal parfois à intervenir mais on regardera ce qui se passe.

Avant la conclusion, je voudrais dire deux ou trois petites choses. D'abord c'est que je tire de ces débats la conclusion qu'il faut inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion Ilot Sensible, deux problèmes liés au développement social du quartier : premièrement, les problèmes sanitaires. Il faut peut être demander à la C.P.A.M. et à la C.A.F. de participer à cette réunion. Deuxième question qu'il faut inscrire à l'ordre du jour, c'est le problème du soutien scolaire et de voir comment on peut créer une complémentarité, une synergie, comme on dit dans le vocabulaire d'aujourd'hui, entre ce que fait la Ville et ce que font les associations parce que c'est vrai qu'il n'y a pas toujours de lien.

Dernière remarque, je voudrais, et cela a toujours été ma méthode, ne pas vous dire des choses qui se révéleraient, ensuite, légères ou inexacts. Je ne voudrais pas que vous repartiez de cette réunion en vous disant que l'on a multiplié les promesses qui vont se réaliser dans les 15 jours qui viennent. En particulier, le Centre d'Animation Jeunesse qu'a évoqué tout à l'heure Hervé MECHERI va être une opération un peu difficile et un peu longue à monter, car je l'ai dit, il faut modifier la déclaration d'utilité publique des Ilots 4 et 5 ce qui implique toute une série de procédures administratives. Ce n'est donc pas demain qu'on va l'inaugurer. Je dis cela simplement pour dire la vérité. C'est une affaire qui impliquera pas mal d'efforts de nous tous et sachez que nous sommes prêts à continuer dans cette direction. Il y a un grand travail d'information à faire car il y a beaucoup de choses qui ne sont pas connues dans le domaine

scolaire, dans le domaine des activités pour les enfants de l'école primaire ou dans d'autres secteurs. C'est une responsabilité que nous avons en commun, les élus locaux, les représentants d'associations. Je me réjoui de voir que dans le quartier, quelques soient les engagements politiques des uns et des autres (et vous pouvez m'être témoin : je crois que je n'ai jamais dicté ma conduite sur les affaires qui concernent ce quartier en fonction de l'engagement politique connu ou supposé de tel ou tel), on accepte de conjuguer les efforts compte tenu de la difficulté de la tâche qui est la nôtre. C'est dans cet esprit que j'essaie d'animer la Commission sur le Développement Social des Quartiers. Je rends hommage à la façon dont les associations jouent le jeu (cest à dire sans me faire de cadeaux en évoquant les problèmes, mais il y a toujours débat et jamais dans un esprit agressif ou revendicatif systématique mais constructif), pour faire de ce quartier, dans quelques années je l'espère, un quartier où il fera bon vivre pour tout le monde.